

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

---

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10<sup>e</sup> Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(48<sup>e</sup> SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3<sup>e</sup> séance du jeudi 19 mai 1994



# SOMMAIRE

## PRÉSIDENCE DE M. PIERRE-ANDRÉ WILTZER

1. **Agriculture.** Suite du débat d'orientation sur la déclaration du Gouvernement (p. 1991).

MM. Arsène Lux,  
Roger Lestas,  
Claude Pringalle,  
Bernard Leroy,  
Hervé Gaymard,  
Jean-Marie Morisset,  
Michel Bouvard,  
Nicolas Forissier,  
Patrice Marcin-Lalande,  
Alain Marleix,

MM. Philippe Dubourg,  
René Beaumont,  
Patrick Ollier.

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.  
Clôture du débat.

2. **Dépôt d'un rapport sur une proposition de résolution** (p. 2009).
3. **Dépôt d'un avis** (p. 2009).
4. **Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat** (p. 2009).
5. **Ordre du jour** (p. 2009).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENCE DE M. PIERRE-ANDRÉ WILTZER,**  
**vice-président**

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

## AGRICULTURE

### Suite du débat d'orientation sur la déclaration du Gouvernement

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite du débat d'orientation sur la déclaration du Gouvernement sur l'agriculture.

La parole est à M. Arsène Lux.

**M. Arsène Lux.** Monsieur le président, monsieur le ministre de l'agriculture et de la pêche, mes chers collègues, après que les précédents orateurs du groupe RPR aient traité de l'avenir de l'agriculture dans son contexte international et européen, de ses filières de production et de ses modalités d'exploitation, il m'appartient d'introduire la quatrième partie des propositions du groupe RPR à travers le thème « agriculture et développement rural ». Mes collègues Pringalle, Gaymard, Bouvard, Martin-Lalande, Marleix et Dubourg s'exprimeront après moi sur les différents aspects de ce thème.

**M. Alain Le Vern.** Et la synthèse ?

**M. Guy Drut.** Ça viendra après !

**M. Arsène Lux.** Notre excellent collègue Patrick Ollier fera la synthèse de nos travaux.

Il est désormais clairement admis par l'ensemble de nos concitoyens - et ce consensus constitue un atout majeur pour la mise en œuvre des décisions politiques futures - que le devenir de notre agriculture et celui du développement rural sont étroitement imbriqués.

Si l'on interroge, en effet, les Français sur le type d'agriculture qu'ils souhaitent à l'orée du XXI<sup>e</sup> siècle, leur réponse est double : ils veulent à la fois une agriculture économiquement forte et performante et une agriculture uniformément présente sur le territoire national. Économiquement forte et performante pour lui permettre de continuer à jouer le rôle essentiel et traditionnel qui est le sien dans l'économie nationale et internationale. Uniformément présente sur le territoire afin d'assumer efficacement sa vocation sociale de gestionnaire et d'aménageur de l'espace rural.

Cette double aspiration traduit en fait la voie du nécessaire équilibre et de la souhaitable complémentarité entre agriculture de marché et agriculture sociale d'aménagement, auxquelles nous devons nous efforcer de parvenir au plus tôt.

Se trouve dès lors posée la question préalable majeure : comment assurer le maintien d'un nombre d'exploitations agricoles suffisant, harmonieusement réparties sur l'ensemble du territoire pour faire face à cette double mission économique et sociale ?

Seules une amélioration sensible des conditions de vie et la garantie de revenus équitables pour nos agriculteurs permettront de répondre positivement à cette interrogation.

L'amélioration des conditions de vie de nos agriculteurs résultera essentiellement de la politique globale d'aménagement du territoire dans laquelle le Gouvernement s'est résolument engagé et qui réserve un volet essentiel au développement rural.

Il est, en effet, utopique d'imaginer que les agriculteurs et agricultrices de demain continueront de vivre dans des zones n'offrant pas le minimum de services de proximité auxquels chaque Français aspire légitimement de nos jours.

On assiste, dès à présent, dans les zones les plus défavorisées, à une rupture entre les lieux de production et l'habitat, certaines familles d'exploitants ayant d'ores et déjà fait le choix d'une résidence urbaine, parfois sensiblement éloignée du site d'exploitation.

C'est dire l'urgence des mesures de reconquête du territoire à mettre en œuvre, notamment à travers le développement des bassins de pays, comme le prévoit la loi d'orientation de développement du territoire que nous aurons à examiner prochainement.

Mais la répartition harmonieuse des exploitations sur l'ensemble du territoire nécessitera également, et surtout, une action déterminée pour lutter contre la double tendance actuelle à la concentration technique des exploitations et à la délocalisation géographique des productions.

Certains experts estiment à cet égard que la seule logique productiviste permettrait, si on lui laissait libre cours, d'assurer la totalité de la production agricole française à partir de 150 000 exploitations seulement, concentrées sur une zone privilégiée couvrant moins de vingt de nos départements.

Le risque d'une telle dérive, inacceptable pour notre équilibre territorial, nécessitera l'instauration ou l'accroissement de soutiens compensatoires prenant en compte les contraintes et handicaps des zones les plus fragiles, telles les zones de montagne ou les zones de productions intermédiaires.

À défaut d'obtenir des dérogations financières au niveau européen, il faudra les compenser par des mesures nationales, en revendiquant l'application du principe de subsidiarité.

La lutte contre la concentration excessive imposera également le maintien, voire l'extension aux autres productions, du lien des droits à produire aux territoires, le département semblant à cet effet le niveau optimal de gestion déconcentrée, comme vous nous l'avez vous-même indiqué, monsieur le ministre.

Ces dispositions de soutien sélectif et dérogoire permettraient également de favoriser l'installation des jeunes sur les exploitations en cessation d'activité, en freinant la course actuelle à l'agrandissement local des exploitations.

Des dispositions particulières en matière d'aménagement foncier devraient utilement accompagner et favoriser cette politique d'installation.

Bénéficiaires de la politique d'aménagement du territoire, les agriculteurs devront bien évidemment être aussi les acteurs privilégiés du développement rural.

A cet effet, la recherche de la pluriactivité, dans ses formes les plus diversifiées, doit constituer une voie privilégiée pour compenser les baisses de revenu résultant de l'évolution des prix agricoles ou des handicaps liés aux conditions locales.

Notre collègue Gaynard, qui met la dernière main au rapport de la mission parlementaire que lui a confiée le Premier ministre sur la pluriactivité, abordera tout à l'heure ce volet de manière plus précise, mais on peut d'ores et déjà retenir que toutes les pistes méritent d'être prospectées et activées chaque fois que possible, dans les différents domaines que constituent - et cette liste n'est pas exhaustive : le secteur para-agricole, avec le développement de la sylviculture, qui offre encore d'importants gisements potentiels ; celui de l'agro-industrie, avec la production de biocarburants, ou de produits agrochimiques ou pharmaceutiques ; mais également le vaste secteur économique des services, qui présente des potentialités de développement considérables, tels l'agrotourisme, le tourisme vert, avec la mise en valeur du patrimoine rural et culturel, des richesses gastronomiques et la production et commercialisation de produits locaux en s'appuyant sur une politique de qualité et de label du terroir.

Le développement de ces activités nouvelles devra impérativement s'accompagner d'un effort de formation significatif - formation initiale et continue - afin de garantir, dans chacun des domaines de la pluriactivité, un degré satisfaisant de professionnalisme, absolument indispensable pour garantir la rentabilité économique de l'activité et, par voie de conséquence, sa pérennité dans le temps.

**M. Patrick Ollier.** Très bien !

**M. Arsène Lux.** Deuxième grand volet de la diversification : la gestion et l'entretien de l'espace et de l'environnement rural. Longtemps considéré comme un sous-produit naturel et gratuit de l'activité agricole, ce secteur doit devenir demain une activité d'intérêt public clairement reconnue et, par voie de conséquence, normalement rémunérée.

**M. Patrick Ollier.** Très bien !

**M. Arsène Lux.** Nous nous réjouissons que le projet de loi d'orientation d'aménagement du territoire comporte, à cet effet, la création d'un fonds de gestion de l'espace rural, destiné à financer cet important volet du développement rural.

Vous nous avez annoncé, monsieur le ministre, que le prochain comité interministériel de développement et d'aménagement rural se réunirait le 20 juin dans la Meuse et que son ordre du jour comporterait l'examen de la création de ce fonds.

Permettez à l'élu meusien que je suis de se réjouir - bien sûr ! - du contenu de cette information, mais également du choix de la Meuse comme département d'accueil de ce comité, que présidera le Premier ministre.

**M. Alain Le Vern.** Et le contenu ?

**M. Arsène Lux.** C'est un excellent choix, car c'est le choix symbolique d'un département à l'agriculture moderne et performante, comme vous avez pu le constater lors de votre récente venue dans la Meuse, monsieur le ministre, mais c'est également le choix d'un département en voie de désertification qui veut stopper au plus tôt la spirale déflationniste de sa ruralité. Soyez remercié

de ce choix, monsieur le ministre, qui confortera, si besoin était, la volonté des Meusiens de s'engager dans la voie du redressement !

Le développement de la pluriactivité imposera, par ailleurs, l'élaboration ou la refonte de certaines législations et réglementations, telles la définition du statut de l'entreprise rurale diversifiée ou la révision des conditions de fermage, avec la nécessaire préoccupation de la simplification administrative et fiscale.

Il conviendra également de se dorer des structures de gestion et de coordination utiles au niveau départemental, voire régional, pour assurer une mise en œuvre efficace et optimale des nombreux volets de cette politique de diversification.

Telles sont, monsieur le ministre, mes chers collègues, les grandes lignes des orientations que le groupe RPR estime nécessaires pour notre agriculture et son environnement rural.

Le développement de la pluriactivité au degré de professionnalisme souhaitable et la vocation de gestionnaire de l'espace vont engendrer pour l'agriculteur de demain la définition d'un nouveau métier, qui ne sera plus uniquement agricole.

Qui plus est, ce nouveau métier sera à géométrie variable, puisque son contenu précis sera fonction, d'une part, des caractéristiques et potentialités locales, et, d'autre part, de leur évolution dans le temps.

Il s'agit là d'une véritable révolution culturelle, touchant le monde agricole au plus profond de ses traditions.

Mais nécessité fait loi, et nos agriculteurs ont déjà témoigné de leurs remarquables capacités d'adaptation.

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.** C'est vrai !

**M. Arsène Lux.** C'est tout à leur honneur et à celui de nos organisations professionnelles unanimes d'avoir non seulement accepté cette évolution fondamentale, et à certains égards inéluctable, mais, pour une large part, de l'avoir revendiquée.

La volonté de la base agricole existe. Il nous appartient de bâtir le cadre législatif qui permettra la mise en œuvre de ces orientations.

A cet effet, une double démarche législative s'impose : d'une part, à travers l'élaboration d'une loi d'orientation agricole - de nombreux orateurs l'ont réclamée - qui permettra de donner à nos agriculteurs un certain nombre de repères prospectifs auxquels ils souhaitent pouvoir se référer dans le contexte mondial très fluctuant que nous connaissons ; d'autre part, en inscrivant dès à présent certaines mesures particulièrement urgentes et de compétence nationale dans le projet de loi de finances pour 1995 actuellement en préparation. Sur ce point également, monsieur le ministre, vous avez pris des engagements, et je vous en remercie.

Ces mesures d'urgence constitueront les premières dispositions de la politique d'ensemble que nous souhaitons tous voir élaborée au plus tôt, afin de favoriser et de garantir au mieux le devenir d'une agriculture et d'une ruralité vivantes et prospères, dans une France forte et rééquilibrée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. Roger Lestas.

**M. Roger Lestas.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la discussion qui s'engage ce soir doit nous permettre de fixer les bases d'une loi agricole qui définira pour les prochaines années l'avenir de notre agriculture.

Celle-ci vient de subir de profondes mutations, qui ont provoqué une forte diminution du nombre de ses actifs.

Ce phénomène risque encore de s'accroître compte tenu de la moyenne d'âge élevée des agriculteurs en place, qui porte le rythme de diminution des exploitations entre 3,5 et 4 p. 100 par an.

Dans le même temps, la conjoncture défavorable a conduit à une chute du nombre des installations de plus de 30 p. 100. Si, faute d'espoir, les jeunes agriculteurs manquent aujourd'hui à l'appel, ce sont toutes les perspectives agricoles et rurales à long terme qui se trouveront vidées de leur sens. C'est pourquoi il est urgent de relancer la dynamique de l'installation.

**M. Charles Revet.** Très bien !

**M. Roger Lestas.** C'est à ce thème que, comme l'ont fait précédemment mes collègues Jean Auclair et René Chabot, je consacrerai le temps de parole qui m'est accordé dans ce débat.

Ancien agriculteur, j'ai vu ma succession assurée par mes fils. Je côtoie donc les difficultés que rencontrent les jeunes et les cédants au moment de l'installation.

Le premier obstacle est souvent le droit à produire du cédant, qui est insuffisant pour l'agrément du dossier « jeune », et ce particulièrement dans le domaine de la production laitière et de la vache allaitante.

Je vois également, depuis quelque temps, de nombreux dossiers dans lesquels le cédant, ne mesurant pas l'importance des déclarations exigées pour bénéficier des aides de la PAC, a déclaré ses terres dans une catégorie non primaible. Faute d'aide, le jeune se trouve aujourd'hui dans l'impossibilité de les rentabiliser.

Autres difficultés majeures : la lourdeur et le coût de la préparation du dossier d'installation, dont les formalités devraient être simplifiées.

**M. Charles Revet.** Eh oui ! Et ce n'est pas le seul domaine !

**M. Roger Lestas.** Je m'attarderai davantage sur les installations non aidées - soit près de 38 p. 100 - qui ne répondent pas, le plus souvent, aux critères de formation et ne bénéficient que partiellement, ou pas du tout, des aides allouées à l'installation, ce qui nécessite l'analyse et la remise en cause des barrières qui limitent celle-ci, qu'il s'agisse des conditions de diplôme, des surfaces ou de la taille des ateliers.

L'analyse de l'évolution révèle un accroissement de ce phénomène de près de 30 p. 100. Dans le même temps, le nombre des installations aidées a chuté de 22 p. 100.

Même si l'impact des installations non aidées est dû pour une part à la diminution des installations aidées, leur nombre ne cesse cependant de croître, ce qui confirme la tendance lourde de ce procédé.

Une enquête auprès d'un échantillon représentatif de ces jeunes a permis d'élucider leur situation et de cerner les causes de la non-obtention des aides.

Dans 90 p. 100 des cas, l'installation se réalise sans aide pour défaut de capacité professionnelle, absence de projet nécessitant une aide, revenus trop faibles, productions non prises en compte, refus des engagements et du parcours à l'installation et, plus rarement, manque d'information et problème d'âge.

L'absence de possibilité d'accès aux aides publiques repose le plus souvent sur deux, trois ou quatre causes d'inaccessibilité cumulées.

Les agriculteurs ayant fait l'objet de l'enquête sont assez loin des préoccupations de formation. Si une majorité - 69 p. 100 - estime que la formation est aujourd'hui indispensable pour exercer le métier, ils sont beaucoup moins nombreux à se dire prêts à s'engager dans une formation : 34 p. 100 seulement. Cette réticence est due à des raisons multiples ; ils ne voient pas toujours la nécessité d'une telle formation, mais, le plus fréquemment, il leur manque de temps.

Ce phénomène intervient souvent à propos du stage de six mois, qui éloigne le candidat de sa future exploitation, alors que, s'il est aide familial ou repreneur à la fin de son service militaire d'une autre exploitation, le cédant, lui, qui est d'ailleurs fréquemment l'épouse de l'ancien agriculteur déjà retraité, attend avec impatience la retraite, pour des raisons physiques ou de santé, et supporte mal d'exploiter plus longtemps.

Connaissant parfaitement la profession et constatant ces cas continuellement, je pense sincèrement que le jeune qui a déjà suivi des stages au cours de sa scolarité est apte à gérer une exploitation, avec le soutien des différents techniciens de terrain qui peuvent l'assister.

N'ayant pas bénéficié de la dotation jeunes agriculteurs, ces agriculteurs ne peuvent accéder à toutes les autres aides. Du coup, ils ont tendance à s'enfermer dans un certain individualisme, à faire preuve d'une grande méfiance face aux structures existantes, voire d'une certaine agressivité. La faiblesse des revenus et l'absence de droits à produire suffisants tendent à renforcer leur sentiment d'être laissés pour compte.

Cependant, en raison de leur motivation et de leur attachement au métier, ces jeunes jouent un rôle essentiel : ils assurent en effet une fonction d'entretien de l'espace, mais surtout une présence économique et sociale globale sur le terrain dans un contexte de désertification des campagnes. Il convient donc de se préoccuper de leur avenir et, dans un premier temps, d'établir avec eux le contact pour trouver une solution à leurs problèmes.

Je sais, monsieur le ministre, que je peux compter sur votre compréhension et votre compétence, ce dont je vous remercie par avance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Claude Pringalle.

**M. Claude Pringalle.** Vous avez manifesté hier, monsieur le ministre, la ferme volonté de tout faire pour éviter le déclin de l'agriculture française.

**M. Charles Revet.** A juste titre !

**M. Claude Pringalle.** En même temps, vous avez présenté un programme ambitieux, susceptible de redonner espoir et confiance à nos agriculteurs, et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Notre collègue Arsène Lux a évoqué les conditions qui permettront d'assurer l'avenir de notre agriculture et le développement de notre espace rural, dont les agriculteurs sont évidemment les éléments essentiels.

Pour ma part, je traiterai brièvement du problème de l'aménagement foncier, que mon collègue Lestas a du reste abordé. Vous avez dit vous-même, monsieur le ministre, que l'évolution de notre politique foncière, de notre politique des structures, était une nécessité, l'accès au foncier constituant une difficulté majeure pour nos agriculteurs, en particulier pour les plus jeunes d'entre eux.

Il faut bien reconnaître que la politique des structures, qui a été conçue quand l'accès au foncier constituait le seul enjeu pour exploiter, est aujourd'hui totalement inadaptée. Et nous risquons d'assister à un écartèlement du territoire avec, d'un côté, la course à l'agrandissement des exploitations et, de l'autre, l'abandon de zones entières.

En effet, la profession et les pouvoirs publics ne disposent plus d'outils opérationnels pour orienter les mutations de l'agriculture : le FASASA a été supprimé, la politique des structures est devenue obsolète, la commission des agriculteurs en difficulté ne peut guère intervenir que dans les cas désespérés et avec des moyens très faibles.

Une nouvelle politique doit donc être mise en place : impulsée et contrôlée par des organismes nationaux, mise en œuvre au plan départemental, elle doit dépasser les particularismes de filière et gérer l'adaptation des entreprises en prenant en compte, à la fois, les facteurs de production et l'accès aux marchés.

Il est par conséquent nécessaire d'élaborer un schéma départemental de l'évolution des exploitations agricoles et, à cette fin, de créer une commission départementale de développement et de restructuration. Celle-ci pourra intervenir de façon diversifiée auprès des exploitations afin de faciliter les installations, orienter les restructurations, organiser les migrations rurales et les cessations d'activité.

Un développement équilibré des exploitations suppose une politique volontariste. Dans cet esprit, il n'est ni souhaitable ni nécessaire d'enfermer les exploitations dans un réseau de réglementations tatillonnes et contraignantes. Au niveau national, mais surtout sur le terrain, il faut mettre en place les organes capables de définir une politique et un projet départemental.

Ces outils doivent assurer la cohérence entre les aspects structurels et économiques et dépasser les découpages par filière en considérant les exploitations dans leur globalité, c'est-à-dire comme des unités dans lesquelles les différents secteurs de production sont intimement liés par une logique d'entreprise.

La commission départementale de développement et de restructuration devra avoir pour mission d'assurer la cohésion entre les interventions structurelles et économiques. Sur la base d'un projet départemental, elle devra pouvoir intervenir de façon diversifiée au niveau des exploitations pour faciliter les installations ; s'assurer du respect, par les exploitations sociétaires, des différentes réglementations en matière économique et structurelle ; orienter la restructuration des exploitations par des mesures d'aménagement foncier de type OGAF ; organiser les cessations d'activité, préretraites, procédures collectives, mutations professionnelles ; favoriser les migrations rurales et l'ouverture du métier à des jeunes motivés et formés ; définir les critères d'attribution des prêts bonifiés ; attribuer les droits à livrer sur les marchés organisés.

La commission départementale se substituerait notamment aux actuelles commissions mixtes s'occupant des structures et des agriculteurs en difficulté. Elle aurait donc une vision globale des dossiers qui lui seraient soumis, après instruction par les ADASEA. Fonctionnant selon le principe du paritarisme, elle serait dotée d'un fonds regroupant les crédits existants et les moyens nouveaux.

Dans le cadre d'un projet départemental, cette commission devrait mettre en œuvre une politique d'équilibre des entreprises en fixant des références d'objectifs en termes de volumes de droits à livrer, de superficies exploitées et de volumes d'aides compensatrices.

Cette commission départementale devra être coordonnée par un organisme national chargé de fixer le cadre dans lequel doivent se situer les projets départementaux.

Cet organisme national devrait à la fois coordonner la politique de gestion des marchés et la politique d'aménagement des structures ; veiller à la localisation et, éventuellement, au maintien des outils économiques ; assurer la cohésion entre les projets départementaux ; piloter la politique des bonifications.

Pour remplir ces missions, il pourrait disposer de moyens financiers regroupés dans un fonds dont il assurerait la gestion.

Ce comité devrait être l'outil de recomposition d'une politique agricole dont la séparation par domaines et par filières prive aussi bien la profession que les pouvoirs publics d'une vision d'ensemble et se traduit trop souvent par l'incohérence et l'inefficacité des interventions.

Monsieur le ministre, il est grand temps d'agir, mais nous vous faisons confiance et vous pouvez compter sur nous pour appuyer votre action en ce sens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Leroy.

**M. Bernard Leroy.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, comment être une force économique de premier plan, concrétiser une volonté commerciale nouvelle et développer le réflexe de la valeur ajoutée en agriculture sans adapter en profondeur notre dispositif public d'enseignement et de recherche ?

L'approche agroagricole qui a prévalu jusqu'ici et qui a donné de bons résultats dans le passé doit être profondément revue pour s'adapter au nouveau contexte international.

Concentrée jusqu'ici sur l'augmentation des productions et des rendements, la recherche doit être réorientée vers l'innovation produit, dans l'agroalimentaire comme dans l'agro-industrie.

**M. Charles Revet.** Très bien !

**M. Bernard Leroy.** Dans l'agroalimentaire, les parts de marché se conquièrent par l'innovation, l'adaptation constante aux goûts des consommateurs et la capacité d'être « mondial », c'est-à-dire d'offrir des produits répondant aux standards internationaux d'hygiène et de sécurité alimentaire.

Nous y parviendrons si des équipes multidisciplinaires se constituent, associant chercheurs publics et privés pour développer de nouveaux produits, maîtriser les nouvelles technologies de préparation et de conservation.

Il y a beaucoup de travaux fondamentaux à mener dans le domaine de la microbiologie du froid, des techniques de conservation sous vide ou sous gaz inerte.

Par ailleurs, il est regrettable qu'on ne s'intéresse pas assez aux produits de l'agriculture biologique : ceux-ci ne représentent que 1 p. 100 du marché aujourd'hui mais ils en représenteront sans doute 5 p. 100 dans les années à venir. Notre approche trop timide risque de nous marginaliser définitivement sur ce marché.

J'en viens maintenant à l'agro-industrie et à la valorisation de type non alimentaire. Le défi posé aux équipes de recherche, à la profession et aux industriels est de rendre le carbone végétal aussi compétitif que le carbone fossile.

Des investissements importants en recherche et développement sont indispensables pour y parvenir. La chimie traditionnelle a plus de cent ans d'existence tandis que la

chimie verte n'en est qu'à ses premiers balbutiements. La position n'est pas la même sur la courbe de l'expérience et sur celle des prix de revient.

**M. Charles Revet.** Il faut le rappeler !

**M. Bernard Leroy.** Si l'on veut rendre crédible la politique des biocarburants chère à mon ami Charles Revet et à d'autres, il faut en faire l'un des axes stratégiques de la recherche publique française et européenne. Il faut associer l'INRA, le CNRS, l'IFP et les grands industriels. C'est ce que vous avez commencé à faire, monsieur le ministre, avec le programme AGRICE. Nous vous en félicitons et nous souhaitons pleine réussite à ce programme.

N'oublions pas que les Etats-Unis ont réussi en dix ans à diminuer le prix de l'éthanol carburant de plus de 5 francs le litre à moins de 2 francs. Ce à un programme pluriannuel de recherche.

Il nous faut aussi multiplier les recherches sur le génome des plantes pour aboutir à la production par les plantes de molécules destinées à des secteurs de l'industrie chimique, cosmétique ou pharmaceutique. Aux industriels de définir leurs besoins, aux spécialistes de biologie végétale d'y répondre.

Au-delà des initiatives déjà engagées sur les oléagineux, sur les betteraves ou sur le bié, un exemple mériterait une réflexion plus approfondie en ce qui concerne la recherche et le développement.

Le ricin est une plante oléagineuse dont l'ester est utilisé en plasturgie et dont les besoins européens représentent la production de 100 000 hectares, aujourd'hui totalement importée.

La connaissance et la maîtrise du génome du ricin pourraient permettre l'introduction de quelques gènes choisis dans une plante cultivée chez nous, comme le colza ou le lin, et faire produire par ces plantes l'acide ricinoléique dont a besoin l'industriel pour fabriquer le nilsan.

La région Haute-Normandie a engagé une démarche volontariste pour l'agro-industrie et créé à cet effet un outil de transfert de la découverte à l'innovation : le Centre européen de bioprospective, qui vise à promouvoir les liens entre la recherche académique et le secteur privé, et à soutenir les projets de recherche qui ont un potentiel économique reconnu.

On s'aperçoit, en travaillant sur ces projets, qu'il faut maîtriser les procédés d'extraction et de purification, valoriser les produits et, à l'instar de ce qui se fait pour le cracking pétrolier, réaliser un cracking végétal afin d'utiliser l'ensemble des produits obtenus.

A travers ces expériences et ces premières pistes de travail, on voit bien la nécessité de s'attaquer aux faiblesses et aux insuffisances de notre appareil de recherche, très bien identifiées par le sénateur Pierre Lafitte, que vous avez cité, monsieur le ministre.

Le manque de lisibilité des programmes de recherche est évident mais le cloisonnement des différents acteurs est probablement le plus grand défi à relever. Il n'y a pas qu'à l'INRA que l'on fait de la bonne recherche en biologie végétale, en génie génétique sur les plantes ou en agro-industrie.

**M. Jean-Louis Beaumont et M. Charles Revet.** Très bien !

**M. Bernard Leroy.** La faiblesse dans les filières agro-alimentaire et agro-industrielle est patente. Je l'ai dit, il faut réussir à faire travailler sur des projets identifiés des équipes multidisciplinaires associant public et privé, chercheurs fondamentaux et hommes de produits.

Il faut aussi que le dispositif d'enseignement soit en osmose avec la recherche, l'industrie et les régions de production. C'est pourquoi on ne peut que frémir devant certaines initiatives qui visent à recentraliser en région parisienne telle école d'ingénieurs située dans une région industrielle et agricole.

**M. Charles Revet.** Tout à fait !

**M. Bernard Leroy.** Je n'en dis pas plus ce soir mais nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet.

Définir des axes stratégiques pour la recherche publique, décloisonner nos organismes de recherche, réorienter les filières de formation, telles sont les décisions qu'il vous appartient de prendre, monsieur le ministre, pour donner à notre agriculture des perspectives nouvelles et durables. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. Hervé Gaymard.

**M. Hervé Gaymard.** Monsieur le ministre, mes collègues m'ont confié la lourde tâche de parler en leur nom des problèmes liés à la pluriactivité. D'autres pourraient le faire mieux que moi, comme Patrick Ollier, qui connaît bien ce sujet. Si la tâche est rude, c'est parce que la pluriactivité, qui était naguère subie, voire combattue dans une période où la monoactivité était la règle, est désormais souhaitée par tout le monde agricole. Mais on sait bien que rien n'est plus menteur que l'unanimité et que, sous ce pavillon, se cachent beaucoup de marchandises très différentes. On sait également que l'on parle beaucoup de pluriactivité, mais que les pluriactifs attendent encore que l'on s'occupe d'eux. C'est pourquoi le groupe du Rassemblement pour la République attend beaucoup de vous, monsieur le ministre, ainsi que du Gouvernement, pour que des décisions tangibles soient prises rapidement.

**M. Alain Le Vern.** Votre insistance est suspecte !

**M. Hervé Gaymard.** Nommé par le Premier ministre parlementaire en mission auprès de vous sur ce sujet, j'ai eu, depuis quelques mois, le privilège de travailler à vos côtés. Mon rapport, qui comportera des propositions concrètes pour améliorer la vie quotidienne des pluriactifs, sera remis dans les toutes prochaines semaines au Gouvernement.

Aujourd'hui, je tenterai de clarifier la situation et les enjeux de la pluriactivité dans le domaine agricole.

Je crois qu'il faut faire trois distinctions et poser trois problèmes.

Première distinction : la pluriactivité concerne au premier chef l'agriculture, mais pas seulement l'agriculture.

Sans remonter à nos ancêtres montagnards, qui étaient colporteurs pendant la mauvaise saison je dirai que la pluriactivité est née sous sa forme moderne il y a plus d'un siècle avec les ouvriers-paysans. La pluriactivité est donc indissolublement liée à l'agriculture, mais beaucoup d'autres professions sont concernées,...

**M. Michel Bouvard.** Très juste !

**M. Hervé Gaymard.** ... par exemple les travailleurs indépendants, commerçants et artisans, les professions libérales - moniteurs de ski, guides, maîtres nageurs, sauveteurs -, les salariés du commerce, de l'industrie et des services. Il ne faut donc pas réduire la pluriactivité à la seule agriculture.

La seconde distinction fondamentale sépare la pluriactivité successive de la pluriactivité simultanée.

La pluriactivité successive, c'est-à-dire le fait d'exercer successivement plusieurs métiers dans l'année, forme de travail très répandue dans les zones littorales et dans les zones de montagne, pose de nombreux problèmes, notamment en matière de couverture sociale, de droit du travail et de formation.

Mais il y a aussi la pluriactivité simultanée, c'est-à-dire l'exercice de deux métiers ou de deux activités chaque jour ; cette forme de pluriactivité concerne essentiellement l'agriculture et pose d'autres types de problèmes qu'il n'est pas facile de résoudre.

Je viens de parler de métier et d'activité ; la distinction n'est pas neutre. Si l'on parle de deuxième métier, cela signifie une deuxième qualification, une deuxième comptabilité, une inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers. Les problèmes sont à peu près les mêmes que ceux qui se posent aux pluriactifs successifs.

En revanche, si l'on parle de deuxième activité, les choses deviennent moins claires car l'on bute immédiatement sur la définition de l'activité agricole. La loi du 30 décembre 1988 a tenté de se frayer un chemin sur ce terrain glissant en introduisant la notion de « prolongement de l'acte de production » avec « l'exploitation pour support ». Mais, au vu des hésitations de la jurisprudence et des distinctions byzantines qu'elle a été conduite à opérer, on se rend bien compte que nous sommes dans une situation floue, qui est d'ailleurs à l'image des hésitations que nous avons tous quant aux nouvelles orientations qu'il convient de donner à notre agriculture.

Aussi devons-nous répondre à trois questions principales.

Première question : faut-il étendre les activités assimilables fiscalement à la fonction productive agricole ? La loi de finances rectificative de 1992 a porté de 10 p. 100 du chiffre d'affaires - antique tolérance - à 30 p. 100, avec un plafond de 200 000 francs, le montant des revenus annexes fiscalement assimilables aux bénéfices agricoles. Faut-il faire sauter ce plafond ? Certaines organisations le pensent et il est vrai qu'il n'est pas facile de répondre à cette question. Après mûre réflexion, il me semble qu'il serait inopportun de s'engager dans une voie qui consisterait à supprimer toute limitation à l'assimilation aux bénéfices agricoles, et cela pour deux raisons.

D'abord, les services du ministère du budget ont identifié fort peu de situations où le plafond était atteint.

Ensuite, et c'est la raison la plus importante, aller au-delà poserait rapidement le problème de la distorsion de concurrence que redoutent les professionnels de l'hôtellerie, du tourisme, du bâtiment et des travaux publics.

Je crois donc qu'il faut, pour l'instant, conserver ce plafond de 200 000 francs sans pour autant s'interdire de le relever un jour à l'occasion de l'examen de la loi de finances.

Deuxième question : faut-il définir un statut d'entreprise rurale diversifiée ? Les organisations professionnelles agricoles le demandent ainsi que les travailleurs indépendants, conscients du problème de distorsion de concurrence qui vient d'être évoqué. Cette entreprise rurale diversifiée permettrait de supprimer le cloisonnement entre les activités, de ne tenir qu'une seule comptabilité, de n'établir qu'une seule déclaration fiscale et d'imputer les déficits d'une activité sur les bénéfices d'une autre. Le sujet est important et complexe. Il n'est d'ailleurs pas sans lien, monsieur le ministre, avec la loi présentée par votre collègue chargé des entreprises et du développement économique, que nous avons adoptée en janvier dernier. C'est pourquoi nous demandons au Gouvernement qu'il

installe une commission qui serait chargée d'examiner chacun des prolongements de cette proposition et qui pourrait se nourrir de la bonne connaissance qu'a de ce dossier notre collègue Jean-Paul Charié. Ce serait également l'occasion de considérer les problèmes relatifs à la question capitale de l'identification de l'entreprise agricole.

Troisième question : comment nourrir la pluriactivité dans l'agriculture ? Au-delà des questions juridiques et fiscales, il y a bien entendu la question centrale de la consistance de la diversification permettant la pluriactivité. On pense immédiatement au tourisme à la ferme, à l'hébergement, au télétravail, sujet que connaît bien notre collègue Martin-Lalande, et aux travaux d'entretien et de gestion de l'espace naturel. Sur ce dernier point, nous pensons que, par nature, cette fonction doit incomber aux agriculteurs qui doivent être rémunérés à ce titre en fonction d'un cahier des charges clair. C'est ce que le département de Savoie est en train de mettre en œuvre par la création d'un fonds de gestion de l'espace naturel et c'est ce que nous souhaitons voir se mettre en place au niveau national.

Vous nous avez annoncé hier, monsieur le ministre, une mesure très importante : l'élargissement de l'accès de la dotation jeunes agriculteurs aux pluriactifs. Nous vous en félicitons, parce que c'est très important. C'est, nous l'espérons, de bon augure pour l'avenir.

Voilà les quelques réflexions qu'il me paraissait important de livrer concernant la pluriactivité considérée sous l'angle de l'agriculture. Dans cette affaire, nous devons avoir une obsession : ne pas opposer les professions les unes aux autres, mais, au contraire, les allier pour que l'on puisse continuer à « vivre et à travailler au pays ». *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Morisset.

**M. Jean-Marie Morisset.** Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, la profession agricole attend de ce débat des orientations claires et concrètes qui prennent en compte non seulement ses préoccupations actuelles, mais également sa volonté de ne pas rester en marge du fonctionnement général de l'économie.

Nos responsables et exploitants agricoles ne souhaitent pas un catalogue de bonnes intentions, ni des mesures de réajustement qui ne pourraient être que du court terme.

Les agriculteurs sont prêts à se mobiliser sur le projet d'avenir que vous leur proposerez, monsieur le ministre, car des marges de développement existent. Ils sont prêts à s'adapter, car ils ont pris conscience que les mutations étaient inévitables. Ils sont prêts à participer, car ils veulent rester des agents économiques actifs sur les marchés d'aujourd'hui et conquérants sur les marchés de demain.

Mais ils comptent sur nous. Ils nous l'ont dit et réaffirmé à l'occasion des rencontres sur le terrain. Il convient donc de rétablir la confiance des agriculteurs dans l'avenir de leur activité en prévoyant une politique ambitieuse d'allègement des charges pour renforcer leur compétitivité.

**M. Charles Revet.** Très bien !

**M. Jean-Marie Morisset.** Au cours de cette décennie qui nous sépare de l'an 2000, nous allons devoir préparer et renforcer l'avenir du monde rural. Pour relever ce défi,

nous allons avoir pour obligation de maintenir une activité agricole sur tout notre territoire et dans toutes les régions sans exclusion.

Un grand chantier reste à ouvrir pour préparer la France de demain. Ce chantier a été jusqu'à ce jour quelque peu délaissé sous prétexte que tout se décidait à Bruxelles. Il nous faut désormais affronter les réalités nationales, donner de réelles perspectives au métier d'agriculteur et permettre la transmission du savoir d'une génération à l'autre.

Nos exploitations agricoles peuvent rester performantes, car les hommes et les femmes qui y travaillent sont encore déterminés à s'investir, mais il faut leur donner les moyens de s'exprimer pleinement et de se renforcer dans un contexte rendu de plus en plus concurrentiel. Pour ce faire, des adaptations sont impératives et je sais, monsieur le ministre, que vous avez à cœur de les mettre en place et de les planifier, car vous avez souhaité une grande ambition pour notre agriculture, afin qu'elle devienne la plus performante dans tous les secteurs.

Parmi ces secteurs, il en est un que Dominique Paillé et moi-même voudrions évoquer, la filière ovine, car son avenir, son développement et son maintien sont indispensables pour redynamiser les espaces les plus fragiles et entretenir notre espace rural. Or, à ce jour, nous pouvons avoir quelques inquiétudes. Face aux constats effectués, des décisions nationales s'imposent pour maintenir notre potentiel et utiliser intégralement le quota national de primes sans délocaliser la production.

Au plan national, l'analyse des fichiers « Primes compensatoires ovines » montre une baisse de cheptel déclarée de plus de 8,3 p. 100 entre les deux périodes de référence, 1989 et 1993 qui s'accompagne d'une baisse du nombre de déclarants de plus de 16 p. 100.

Monsieur le ministre, comme vous le savez, la filière ovine est répartie en deux grands ensembles.

Tout d'abord, l'ensemble des zones défavorisées, qui regroupent près de 50 000 éleveurs détenant 85 p. 100 des brebis déclarées, a vu ses effectifs déclarés augmenter de 2 p. 100 entre 1989 et 1993. La restructuration de cette zone semble donc amorcée.

Pour les zones non défavorisées, en revanche, la perte d'effectifs approche 760 000 têtes entre les deux périodes de référence, à savoir une baisse de 32 p. 100.

L'élevage ovin évolue donc de manière diamétralement opposée dans les zones défavorisées, où il continue à se restructurer, et dans les autres zones, où il se déstructure.

Monsieur ministre, vous comprenez les raisons de ces évolutions dans la mesure où les éleveurs des zones non défavorisées ne bénéficient pas de l'indemnité compensatrice de handicap et de la prime du monde rural. Il faut savoir que ces deux primes, dans un élevage spécialisé de 400 brebis, représentent plus de 40 p. 100 du résultat et souvent l'équivalent des prélèvements. Elles sont indispensables pour consolider les revenus des éleveurs ovins. Il faut donc assurer à ceux-ci une égalité des chances, quel que soit le territoire sur lequel ils travaillent.

Pour maintenir notre potentiel, il est impératif d'élargir les zones agricoles défavorisées à l'ensemble des zones supportant la production ovine et donc de revoir rapidement le classement des communes d'autant plus que celui-ci a été effectué par les instances communautaires de Bruxelles sur des critères de production à l'hectare, de revenu brut d'exploitation à l'hectare, de densité générale de la population et de taux d'actifs agricoles dont la valeur a considérablement évolué depuis. D'une part, ils faisaient référence à l'époque au recensement général de

l'agriculture de 1982, d'autre part, comme vous le savez, les exploitations ont dû subir des évolutions et des mutations importantes.

Monsieur le ministre, si aucune décision n'est prise rapidement, c'est à terme une production qui disparaîtrait sur une partie de notre territoire, et celui-ci risque d'être reconverti en jachères. En effet, les éleveurs ovins des zones non classées exploitent généralement les parties le plus défavorisées de leur région et leurs possibilités de reconversion vers d'autres productions sont maintenant limitées par les quotas et le contingentement des droits à prime.

Monsieur le ministre, je sais que vous avez à cœur de défendre une spécificité des zones à vocation ovine. Mais il faut que des décisions concrètes interviennent rapidement. Si nous attendons l'expertise des services de la Commission de la Communauté européenne sur l'extension de ces zones, je crains qu'il n'y ait plus de production ovine sur ces territoires et que les droits à prime soient définitivement transférés sur d'autres zones ou remontent à la réserve nationale ou européenne.

C'est donc une véritable politique des exploitations à vocation ovine que les éleveurs attendent de nos réflexions et je pense qu'il est nécessaire dès à présent de prévoir le versement de la prime du monde rural à l'ensemble des éleveurs ovins. Ceux-ci occupent notre espace rural. Ils se proposent de continuer à l'entretenir. Il faut leur en donner les moyens. Dans le cas contraire, les ambitions du Royaume-Uni, à l'étroit dans son quota, et la pression de la Nouvelle-Zélande, confortée par les accords du GATT, risquent d'accroître le risque de déstabilisation et d'affaiblir notre production. Je sais, monsieur le ministre, que ce n'est pas votre souhait. Les élus des communes concernées et les éleveurs ovins apprécieraient les mesures que vous pourriez prendre afin de maintenir cette filière ovine indispensable pour préserver la qualité de notre environnement dans beaucoup de régions. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. Michel Bouvard, pour cinq minutes.

**M. Michel Bouvard.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il me revient, dans le cadre des propositions du groupe du RPR pour ce débat, de vous faire part de nos réflexions concernant le tourisme rural. Depuis de nombreuses années, celui-ci s'est largement développé; de ce fait, il constitue un espoir de diversification des activités économiques en milieu rural et particulièrement pour les agriculteurs. Cette progression du tourisme vert cache toutefois de grandes disparités et présente une réelle fragilité.

Orateur de notre groupe lors du vote du budget du tourisme, je rappelais, il y a quelques mois, l'étude menée par le CREDOC à la demande de la direction du tourisme. Cette enquête mettait en évidence cette fragilité puisque le tourisme vert recueillait le plus faible taux de satisfaction de la part de la clientèle - 48 p. 100 -, derrière le tourisme à la mer - 70 p. 100 -, le tourisme à la montagne - 68 p. 100 - et le tourisme itinérant - 60 p. 100.

Il faut donc mener une réflexion globale si nous voulons fidéliser une clientèle et faire jouer au tourisme rural son rôle dans l'aménagement du territoire et en tant qu'apport complémentaire de revenus pour les agriculteurs.

Cette réflexion peut s'orienter autour de deux axes : qualité et valorisation.

Qualité : c'est une exigence constante de la clientèle qui sera de plus en plus attentive à cet aspect. Elle doit s'entendre aussi sur l'ensemble du territoire. Il faut donc favoriser, pour les chambres d'hôtes, le camping à la ferme ou les gîtes ruraux une homogénéisation des normes de confort et la mise en place d'une classification réelle. Cette action doit bien sûr s'accompagner d'un effort financier de l'Etat, aux côtés des collectivités locales. Il faut également assurer un meilleur accès du tourisme vert aux centrales de réservations.

De ce volet qualité, il faut bien entendu se garder d'exclure l'hôtellerie rurale et familiale qui constitue un élément d'accueil, mais aussi d'animation important. La qualité, c'est aussi la formation à l'accueil. Les agriculteurs ne doivent pas simplement héberger des touristes, ils doivent aussi pouvoir vendre leur région, le cas échéant guider ceux-ci vers la découverte de ses richesses.

Le second axe de cette réflexion globale concerne la valorisation, indispensable si nous souhaitons toucher différents types de clientèles en fonction de leurs centres d'intérêt : pratique sportive, découverte du patrimoine architectural ou naturel, découverte de la faune ou de la flore, découverte des produits.

Cet objectif de valorisation doit conduire à une mise en valeur des atouts de nos campagnes. Il faut tout d'abord conforter les parcs nationaux en accordant une priorité nouvelle à leur zone périphérique, ainsi que le président de l'association des parcs nationaux, Patrick Ollier, l'a rappelé à plusieurs reprises (« Bravo ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre) et soutenir la politique de création des parcs régionaux.

Au-delà des parcs, qui constituent souvent une vitrine de ce tourisme vert, d'autres aspects ne sont pas à négliger, qu'il s'agisse de la randonnée pédestre, ce qui suppose un entretien des chemins de grandes randonnées, ou du tourisme équestre ou fluvial.

Le patrimoine peut être aussi un élément de revitalisation du tourisme rural. A cet égard, la politique des pays d'art et d'histoire développée avec certaines collectivités par la caisse nationale des monuments historiques et des sites est exemplaire. Je citerai le travail effectué autour des églises et calvaires en Bretagne ou autour du baroque de nos vallées de Maurienne et Tarentaise en Savoie.

Cette valorisation du patrimoine passe aussi par un effort en faveur de la restauration du patrimoine rural non protégé. A cet égard, nous serons attentifs au projet de création d'une fondation du patrimoine, étudié par M. le ministre de la culture et de la francophonie, qui pourrait répondre à cet objectif.

Permettez-moi enfin quelques mots, s'agissant de cette valorisation, sur la politique de découverte des produits. L'exemple des routes des vins est le meilleur que l'on puisse citer en la matière, mais depuis les caves de Roquefort, les caves coopératives de la zone Beaufort sont devenues aussi des lieux de visite. Cette visualisation de la fabrication, cette connaissance du travail de l'agriculteur est aussi un moyen d'encourager la qualité et de fidéliser le consommateur par rapport à tel ou tel produit qu'il aura envie de retrouver sur sa table ensuite.

Ces quelques exemples sont peut-être un peu longs, mais ils montrent bien que le tourisme rural ne peut vivre en dehors de son cadre. C'est ce cadre et sa diversité qui font sa richesse. C'est cette diversité qui peut lui permettre d'être à la fois un tourisme de séjour et un tourisme itinérant. La difficulté vient du fait que de nombreux ministères sont concernés par sa valorisation. Il

faudra prendre cet aspect en compte dans le débat sur l'aménagement du territoire si nous souhaitons réellement développer cette forme de tourisme. La tenue d'un CIAT consacré au tourisme rural, préparant une action globale dans ce domaine, serait d'ailleurs souhaitable, monsieur le ministre. Il pourrait être préparé par la nomination, auprès du ministre du tourisme, d'un responsable du tourisme rural travaillant en liaison avec votre ministère.

Cette nouvelle activité, que de nombreux agriculteurs souhaitent développer, plaide aussi en faveur de la mise en œuvre rapide d'un statut d'entreprise rurale diversifiée, évoqué par plusieurs orateurs, notamment par Hervé Gaymard.

**M. Patrick Ollier.** Très bien !

**M. Michel Bouvard.** En effet, le développement des activités touristiques se heurte encore à l'existence de nombreux freins réglementaires d'ordre juridique et surtout fiscal dont voici quelques exemples : la limitation du mécanisme d'abattement forfaitaire du forfait BIC spécial à 50 p. 100, alors qu'il est de 75 p. 100 dans la plupart des pays de l'Union européenne ; l'inadaptation des règles cumulatives de rattachement aux bénéficiaires agricoles des recettes touristiques - limitation à 30 p. 100 du chiffre d'affaires agricole avec un plafond de 200 000 francs - et la distorsion de ces nouvelles règles avec le régime de TVA. On pourrait citer d'autres exemples au niveau réglementaire et notamment la non-prise en compte des activités touristiques dans l'octroi des prêts jeunes agriculteurs alors que leur qualification fiscale est prise en compte pour accorder ou refuser le bénéfice du soutien à la production.

**M. Patrick Ollier.** Très juste !

**M. Michel Bouvard.** Dans l'attente de la mise en place de cette entreprise rurale diversifiée, il est important que les agriculteurs aient la faculté d'assimiler les revenus du tourisme rural à l'activité principale, c'est-à-dire aux bénéfices agricoles, avec plus de souplesse.

Nous espérons que ces propositions et réflexions seront prises en considération dans la loi d'orientation agricole que nous attendons, ainsi que dans la loi sur l'aménagement du territoire que doit présenter Charles Pasqua. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Nicolas Forissier.

**M. Nicolas Forissier.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'avenir de l'agriculture est indissociablement lié aux questions qui assaillent aujourd'hui la société française et européenne : croissance, emploi, aménagement du territoire, préservation des équilibres naturels.

Compte tenu de la situation dont nous avons hérité, le Gouvernement a négocié au mieux le volet agricole du GATT. Hier, monsieur le ministre, vous nous avez dit votre volonté de contrôler de très près l'application de cet accord et d'anticiper sur les évolutions internationales dans le secteur agricole et agroalimentaire, grâce notamment au comité de suivi du volet agricole du GATT que vous avez mis en place.

Vous nous avez aussi fait part de votre volonté d'obtenir de nouveaux aménagements de la réforme de la PAC, à partir de deux principes intangibles : la préférence communautaire et la solidarité financière.

**M. Charles Revet.** Tout à fait !

**M. Nicolas Forissier.** Le cadre international étant enfin fixé, des mesures doivent être prises au niveau national pour assurer le développement et la compétitivité de

notre agriculture. C'est le mérite de ce débat que de fixer des orientations à moyen terme, avant que le Gouvernement ne concrétise les nombreuses mesures que vous nous avez annoncées, monsieur le ministre. Pour ce faire, sachez d'ailleurs que le groupe de l'UDF vous soutiendra de toute son énergie.

De nombreux sujets ont été abordés. Permettez-moi d'insister sur ceux qui me semblent les plus urgents et les plus essentiels.

Favoriser plus encore et avec plus de souplesse l'installation des jeunes est la condition impérative du maintien d'une agriculture vivante et bien répartie sur l'ensemble de notre territoire.

**M. Charles Revet.** C'est exact !

**M. Nicolas Forissier.** A l'autre extrémité de l'échelle des âges, il y a les retraités. La question des retraites agricoles est, nous le savons, devenue cruciale car leur faible montant ne compense plus le « capital départ » des exploitants, qui s'est considérablement démonétisé. C'est pourquoi le cumul, pour les conjoints survivants, de leurs droits propres à la retraite avec leur pension de réversion devra être accordé dès que possible, et pourquoi pas dans le cadre de la loi « famille » dont nous allons bientôt discuter.

**M. René Beaumont.** Très bien !

**M. Nicolas Forissier.** Enfin, l'allègement des charges sociales, fiscales et structurelles est la pierre angulaire de toute politique nationale de l'agriculture. Nous en avons beaucoup débattu, et je sais votre volonté d'avancer rapidement dans ce domaine.

J'insisterai donc simplement sur deux points : la nécessité de garantir un traitement identique aux exploitants quel que soit le statut de leur exploitation, la nécessité de renforcer les dispositifs d'aide au désendettement.

Je m'arrête un instant sur l'une des richesses de notre agriculture, la filière bovine. Le devenir de notre production de viande bovine ne sera assuré que si nous parvenons à maintenir nos références dans nos départements à tradition d'élevage.

**M. Charles Revet.** Très bien !

**M. Nicolas Forissier.** C'est particulièrement vrai des zones dites « intermédiaires », qui sont les plus fragiles et pour lesquelles nous demandons un véritable effort de solidarité.

**M. Charles Revet.** Bravo !

**M. Nicolas Forissier.** Le maintien de ces références en bovin allaitant implique deux types de mesures : celles qui favorisent l'installation et la transmission du cheptel et celles qui réforment la gestion des droits à primes.

Une grande partie des exploitations d'élevage bovin est entre les mains d'agriculteurs sur le point d'atteindre l'âge de la retraite. Pour ne pas perdre ces références et appauvrir ces terroirs, il faut donc aider les jeunes à s'y installer, même si aujourd'hui les candidats à la reprise sont trop peu nombreux, notamment parce que les prêts bonifiés à l'installation ne couvrent qu'environ 50 p. 100 des investissements à réaliser pour une telle opération, ce qui la rend difficile.

Vous nous avez annoncé des mesures sur ce point. Je m'en félicite.

Il est également souhaitable que les exploitations sous forme sociétaire bénéficient des prêts bonifiés. C'est là, en effet, le moyen efficace pour opérer une transmission dans le cadre familial de nature à garantir la pérennité de l'exploitation.

Dans le même ordre d'idées, il convient de réformer la fiscalité sur la transmission d'entreprise.

Le deuxième type de mesures concerne la réforme de l'attribution des droits à primes, ainsi que leur gestion. Ces mesures nécessitent une souplesse accrue afin de favoriser la pleine utilisation des droits et le maintien du potentiel de production, notamment dans les zones défavorisées.

Je vois un certain nombre d'aménagements qui peuvent être envisagés : l'indication par l'éleveur dans la déclaration « primes à la vache allaitante » des droits à primes non utilisés ; la possibilité pour les commissions départementales d'affecter les droits en même temps que les demandes sont faites par les éleveurs ; la possibilité de gérer et d'utiliser des droits à primes temporaires disponibles pendant toute l'année ; la possibilité d'utiliser en fin d'année les réserves non employées des droits fixes en les réaffectant sous forme de droits temporaires.

Enfin, monsieur le ministre, et vous l'avez souligné hier, nous devons attacher ces droits à un territoire donné, mais il faudra apporter ici des garanties équitables tant pour les bailleurs que pour les preneurs.

Le contrôle sur les importations ne permet pas, à l'heure actuelle, une identification du cheptel identique dans tous les pays de la Communauté.

**M. Charles Revet.** Tout à fait.

**M. Nicolas Forissier.** Sans réforme communautaire sur ce point, toute tentative de prévision du marché s'avérerait inexacte avec pour corollaire l'instabilité des cours, les déséquilibres. Nous savons d'ailleurs qu'il y a un risque de crise pour la filière viande bovine en 1995 si rien n'est fait sur le plan européen pour améliorer l'organisation du marché. De même, nous vous demandons la plus grande fermeté face à la Commission de Bruxelles, qui essaie actuellement de revenir sur le choix de l'année de référence, à savoir 1992.

La filière des bovins allaitants demande, comme d'autres, des mesures rapides, dans le cadre de la politique que vous mettez en œuvre, mais aussi sur le plan communautaire. Je viens d'en donner les principales orientations. Ces mesures sont essentielles pour nos régions - je pense bien entendu à mon département de l'Indre, mais aussi à bien d'autres et notamment aux régions intermédiaires. Je ne doute pas que vous y serez sensible. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Patrice Martin-Lalande.

**M. Patrice Martin-Lalande.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les cinq minutes qui me sont attribuées pour traiter, au nom du groupe RPR, du thème de l'agriculture et de l'environnement ne me permettent d'évoquer que brièvement quelques idées et quelques propositions, ce que je regrette car je dois laisser de côté de nombreuses autres questions importantes. Ces idées et propositions concernent la fonction de gestion de l'espace, les jachères fauniques et l'agriculture biologique.

Sur le premier point, il faut rappeler que la gestion de l'espace rural a longtemps été le sous-produit « gratuit » de l'activité agricole ; aujourd'hui, pour de nombreuses raisons, notamment la baisse des prix à la production, elle doit être rémunérée. Il convient, par conséquent, d'alléger les coûts supportés par l'agriculteur, en faisant prendre en charge par l'Etat la taxe foncière non bâtie sur les terres agricoles. Il faut ensuite créer un véritable marché

d'entretien du paysage. Par exemple, les demandes des particuliers connaîtraient un développement considérable si le montant des sommes versées au titre de ces travaux étaient déductibles du revenu imposable.

L'Etat semble prêt à s'engager dans une politique nationale de « gestion globale et durable des espaces ruraux », comme le prévoit l'article 16 du projet de loi d'orientation pour le développement du territoire qui crée le fonds de gestion de l'espace rural. Nous soutenons cette volonté politique dont la mise en œuvre appellera - chacun en est conscient - des moyens amples et durables.

J'en viens aux jachères fauniques : la jachère, telle qu'elle a été instituée par Bruxelles il y a quelques années, avait pour objectif unique de réduire certaines productions agricoles, les céréales, les protéagineux, les oléagineux. Cette politique, à l'origine, n'avait pas pris en compte les besoins de la faune sauvage. Elle lui faisait même subir des traitements destructeurs, comme le broyage précoce. Emus de cette situation, chasseurs et agriculteurs de France ont réagi et obtenu de sensibles améliorations, notamment l'institution d'une jachère « faune sauvage », grâce à un certain nombre de dérogations, portant sur les périodes de broyage, l'enrichissement de certaines espèces végétales autorisées, etc.

Ce qui inquiète le plus, à l'heure actuelle, est le succès rencontré auprès des agriculteurs par la nouvelle formule de jachère « libre », auxquelles ces dérogations ne sont pas applicables.

Il faudrait, en fait, que ces dernières deviennent la règle pour s'étendre aux contrats en cours de gel ARTA et aux jachères tournantes. Sans s'opposer aux objectifs définis par Bruxelles, une telle politique, qui serait d'autant mieux applicable, qu'elle serait adaptée localement sous l'autorité du préfet, offrirait alors une chance de renouveau de la faune sauvage dans bien des régions de France.

J'en viens à l'agriculture biologique. Marginalisée dans le passé, elle compte aujourd'hui 3 500 agriculteurs exploitant 100 000 hectares, et une part de marché évaluée à 0,3 p. 100. Sa progression est de 20 p. 100 par an.

Cette agriculture biologique répond à certaines questions engendrées par la nouvelle situation de l'agriculture après la réforme de la PAC : moins productive, assurant l'emploi agricole, l'occupation du territoire, la baisse des coûts financiers de soutien du marché et la réduction des pollutions, elle correspond aux aspirations d'une société de plus en plus soucieuse de son environnement et d'un nombre croissant de consommateurs. Cependant, alors que la consommation des produits « bio » augmente, la production intérieure stagne et le solde est comblé par les importations.

L'engouement relativement faible des agriculteurs pour ce mode de production s'explique par des coûts de production et de distribution élevés et surtout par le coût des contrôles réglementaires. Ces coûts entraînent des prix à la consommation plus élevés que pour les produits standard.

En dépit de ce handicap, le marché des produits biologiques est en pleine expansion dans l'Union européenne.

Compte tenu des perspectives et de l'intérêt que représente cette méthode de production, nous souhaitons que l'Etat français soutienne de manière équitable les agriculteurs de ce secteur qui s'engagent à un effort de qualité, notamment en aidant au financement des contrôles obligatoires qui grèvent lourdement le budget des petites exploitations familiales. Nous souhaitons aussi que l'Etat, conformément aux recommandations de la nouvelle PAC,

favorise par des mesures significatives le développement des pratiques de l'agriculture biologique, en particulier par la formation et le soutien technique et financier d'un réseau de fermes pilotes et de centres de formation spécifiques.

Notre agriculture a déjà su relever le défi économique puisqu'elle est le secteur économique qui a obtenu les gains de productivité les plus élevés de ces dernières décennies, donnant ainsi à la France la deuxième place dans le monde. Elle nous permettra, nous en sommes sûrs, de relever un autre défi : protéger, mettre en valeur et entretenir un paysage qui donne à notre pays une place exceptionnelle dans le patrimoine naturel du monde. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et ds Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Alain Marleix.

**M. Alain Marleix.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais parler quelques instants de l'agriculture de montagne. Elle représente encore 25 p. 100 du territoire national et 10 p. 100 des effectifs agricole.

S'il est un secteur qui a particulièrement besoin que soit affirmée une ambition et qui attend des perspectives claires, c'est bien celui de nos zones de montagnes et des zones défavorisées... (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Michel Bouvard.** Très juste !

**M. Alain Marleix.** ... c'est-à-dire là où la diversification n'est pratiquement pas possible.

Traitant de la politique de la montagne, mes collègues du RPR ont avancé des propositions concrètes, Hervé Gaymard en faveur de la pluriactivité liée au tourisme rural, Michel Bouvard en faveur du tourisme vert, Evelyne Guilhem et Rémy Houssin pour la politique de qualité. Mais il est un autre point que je voudrais brièvement évoquer. Pour ce qui me concerne j'insisterai sur l'absolue nécessité de remédier à l'inégalité territoriale, je veux parler de ces territoires entiers, généralement au sud et au centre de la France, qui cumulent des contraintes naturelles, géographiques, démographiques, climatiques et économiques, car ces contraintes risquent de conduire à l'exclusion, à l'exode rural, ce qui entraînera des coûts supplémentaires pour la société.

Le projet ambitieux du Gouvernement pour un nouvel aménagement du territoire est la condition première pour atteindre cet objectif.

**M. Alain Le Vern.** Il va faire « plouf » !

**M. Alain Marleix.** Nous serons particulièrement vigilants, soyez-en sûr, sur le traitement qui sera réservé aux zones de montagne, pour lesquelles nous souhaitons que soient tracées des lignes d'action fortes. L'agriculture étant la dominante économique de ces régions, j'en vois trois : le renforcement de la compensation des handicaps naturels permanents dans les zones de montagne...

**MM. Patrick Ollier, Michel Bouvard et Yves Van Haecke.** Très juste !

**M. Alain Marleix.** ... la mise en place d'un dispositif d'adaptation au profit des zones difficiles particulièrement vulnérables à la réforme de la PAC et aux accords du GATT, l'allègement de la fiscalité des entreprises et des personnes dans les zones rurales les plus fragiles, ce troisième type d'action visant à encourager la création de valeur-ajoutée, comme les AOC.

**M. Patrick Ollier et M. Michel Bouvard.** Très bien !

**M. Alain Marleix.** Depuis un an, le Gouvernement a multiplié les efforts et les engagements en faveur de l'agriculture dans ces secteurs. Je citerai le réaménagement de la réforme de la PAC par des mesures nationales atteignant 3 milliards de francs, le retour des quotas laitiers aux zones de montagne - les fameux 4,08 p. 100 -, la revalorisation de la prime à la vache allaitante, l'instauration de la prime aux troupeaux mixtes pour les producteurs de moins de 120 000 kilogrammes, la création de la prime aux jeunes bovins mâles, la transparence des GAEC, l'augmentation de 20 p. 100 de la DJA, les nouvelles enveloppes de prêts bonifiés pour les jeunes, même si elles sont encore insuffisantes...

**M. Patrick Ollier.** En dix ans, les socialistes n'ont rien fait pour la montagne!

**M. Alain Marleix.** ... la prime à l'herbe au profit des régions d'extensification, la suppression progressive du foncier non bâti. Voilà, parmi d'autres, des progrès significatifs obtenus ou décidés par le Gouvernement...

**M. Alain Le Vern.** Et les gouvernements précédents.

**M. René Beaumont.** De ces derniers, il vaut mieux ne pas parler!

**M. Alain Marleix.** Votre bilan, monsieur le ministre, est donc satisfaisant. Il est sûr qu'en l'espace d'un an, l'agriculture de ces secteurs, aidée par une bonne tenue des cours de la viande bovine, s'est considérablement renforcée. D'ailleurs, l'essentiel des revendications syndicales a été satisfait et le revenu agricole dans une région comme la miennne, le Massif central, a augmenté d'environ 20 p. 100, selon les statistiques officielles, même si des disparités existent entre les secteurs de production.

Bref, le bilan est positif, l'espoir renaît et la reprise de l'économie agricole et agroalimentaire se fait sentir. Mais il ne faut évidemment pas en rester là. La prise en compte de l'inégalité territoriale suppose des efforts supplémentaires en faveur de ces régions orientées vers la production de viande et de produits laitiers.

Au nom du groupe du RPR, je suis donc amené à faire les deux propositions suivantes : aux petits producteurs de lait, qui exercent encore l'essentiel de l'activité agricole de base de ces régions, il faut donner un droit à produire de 100 000 litres.

**M. Alain Le Vern.** Que ça ?

**M. Alain Marleix.** Même si cet objectif ne peut être atteint que par étapes et sans doute selon des paramètres particuliers, des critères d'âge, une telle proposition, d'ailleurs envisagée par les hautes autorités de la Communauté de Bruxelles, paraît primordiale. M. Delors lui-même y avait fait allusion il y a quelques années.

**M. René Beaumont.** Ce n'est pas une référence !

**M. Alain Le Vern.** Ce n'est pas un droit à produire de 100 000 litres qu'il faut, c'est le double !

**M. Alain Marleix.** Pour les régions de montagne ou défavorisées vouées à l'extensification, une revalorisation forte de la prime à l'herbe paraît être une solution adaptée au plan économique, comme au plan agro-environnemental. A court terme, c'est à dire, dès l'échéance de 1996 - date du rapport d'étape de la réforme de la PAC - la prime à l'herbe devrait être portée à 1 000 francs par hectare.

De telles mesures, qui complèteraient des acquis récents pour la montagne et les zones défavorisées, nous paraissent indispensables et réalistes, indispensables, car elles sont de nature à compenser les handicaps naturels et

à corriger l'inégalité territoriale ; réalistes car, si elles sont coûteuses, le coût de l'exclusion territoriale et de l'exode rural est plus grand encore.

N'oublions pas qu'aujourd'hui, en France, après la réforme de la PAC, 13 millions d'hectares - au Centre et au Sud - reçoivent 13 milliards d'aide directes alors que les 13 autres millions d'hectares, dans des régions plus fertiles, et généralement au nord de la Loire reçoivent plus de 30 milliards de francs. C'est un constat. Je pense, monsieur le ministre, que la loi d'adaptation, si loi d'adaptation il y a, et nous la souhaitons, ou la loi de finances pour 1995 devront en tenir compte. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Dubourg.

**M. Philippe Dubourg.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le groupe du RPR m'a demandé d'évoquer devant vous les problèmes liés à la forêt et à la politique forestière. Je vais donc essayer d'apporter ma contribution à ce débat.

La mise en valeur et la protection de la forêt française sont reconnues d'intérêt général par la loi du 4 décembre 1985. Cette mise en valeur doit satisfaire les besoins de la nation par un développement de la production et la commercialisation de ces produits, comme elle doit assurer la préservation des équilibres biologiques indispensables.

Il est donc absolument nécessaire d'encourager l'investissement forestier, de favoriser la formation des sylviculteurs, d'inciter toute forme de regroupement en vue de l'amélioration de la qualité des bois et de l'accroissement de la rentabilité de la sylviculture.

Le développement de la politique forestière doit se faire au bénéfice du monde rural et agricole.

La forêt française - plus de 14 millions d'hectares, deux tiers environ de feuillus et un tiers de résineux - est en augmentation constante, tant en surface qu'en volume, de bois sur pied à l'hectare.

La surface forestière française par habitant - plus de vingt-cinq ares par Français - est la plus élevée de la Communauté européenne.

Or, cette croissance est mal connue et fait l'objet de raisonnements qui s'écartent sensiblement de la réalité, par amalgame, sans doute, avec les forêts tropicales et subtropicales qui, elles, diminuent.

Avec les agriculteurs, les sylviculteurs sont les acteurs principaux du territoire rural qu'ils entretiennent et façonnent. Il convient donc de se persuader du rôle primordial et multiple de la forêt dans l'aménagement du territoire. On en retiendra deux aspects. La forêt joue un rôle direct pour l'emploi en zone rurale ; elle intervient également sur le paysage et le cadre de vie. La sylviculture génère une activité qui lui est propre, et une forêt gérée de façon convenable emploie un homme à temps complet pour 150 hectares. Elle est source d'une activité d'exploitation et de transformation qui est faite de petites unités de production - scieries, ateliers, usines de deuxième transformation du bois. Ces PME ou entreprises artisanales sont susceptibles de s'insérer dans le tissu rural et elles sont d'ailleurs disséminées sur tout le territoire. Les renforcer et développer leur activité entraînerait un regain de vie en zone rurale.

Bien que les données quantitatives sur le travail en forêt soient approximatives et difficiles à interpréter, des évaluations permettent cependant de dégager les tendances. Dans son ensemble, le secteur forêt-bois emploie

350 000 personnes, soit 1,6 p. 100 de la population active. Il doit y être ajouté 120 000 emplois induits - menuiserie, construction, etc. - et environ 400 000 emplois dans la distribution, le total représentant 4,5 p. 100 de la population active. Ces emplois sont extrêmement précieux dans des régions qui, souvent, ne disposent pas d'atouts économiques.

La forêt est un élément essentiel du paysage tant par la variété des ressources que par la forme de boisement. Son développement, s'il est fondé sur un esprit de cette dernière, situé dans une plage d'équilibre bien plus que de performance, est fondamentalement favorable à l'environnement, car quelle que soit la part de l'intervention humaine, la forêt a très largement conservé un caractère naturel.

Pour l'avenir immédiat, mais aussi à long terme, il faut impérativement renforcer les actions de formation et de sensibilisation des sylviculteurs et du personnel de la sylviculture à la production des bois de qualité. Il convient donc de favoriser les structures de regroupement pour la commercialisation des bois, l'amélioration de la gestion de la forêt et son intégration dans le tissu rural et l'approvisionnement des industries de transformation.

Il est urgent d'aider celles-ci pour améliorer le traitement qualitatif des bois et favoriser sa promotion. L'avenir suppose en effet de faire des efforts considérables dans les activités de transformation du bois pour l'obtention de parts de marché dans les secteurs des matériaux de structures et les matériaux à finalité décorative et esthétique, où la balance commerciale est déficitaire.

Il reste inquiétant de constater que les bois de sciage, dont la forêt tire l'essentiel de ses revenus, progressent peu pour les résineux et stagnent pour les feuillus. Or il y a place pour de nouveaux investissements industriels dans certaines zones et pour la production de nouvelles essences. Il est en particulier indispensable de poursuivre le reboisement pour offrir à la transformation les perspectives d'un approvisionnement à long terme et pour améliorer le niveau de production, compte tenu du déficit européen qui est une chance pour la forêt française.

La poursuite de ces diverses actions sous-entend la pérennisation du Fonds forestier national, merveilleux outil de développement de la forêt et de la filière bois. Élément essentiel d'incitation à la politique forestière, il a joué un rôle primordial dans l'énorme effort de reboisement accompli par les propriétaires forestiers après-guerre, et qui a porté sur plusieurs millions d'hectares.

Mais on ne doit pas oublier le rôle joué par le Fonds forestier national pour l'amélioration de la qualité des bois d'œuvre et de leur transformation, par ses subventions, ses primes et ses prêts à taux préférentiels adaptés au long terme de la forêt ; par ses incitations à l'élagage et à l'éclaircie, pratiques déterminantes pour une forêt de qualité ; par le financement des structures professionnelles telles que les centres régionaux de la propriété forestière, l'Institut pour le développement forestier ou le Centre technique du bois et de l'ameublement.

Le FFN a fait l'objet de nombreuses interventions, l'an passé, au cours des débats sur le budget du ministère de l'Agriculture pour 1994. Rarement la forêt avait tenu une place aussi importante dans les discussions budgétaires, au Parlement.

Le ministère du budget a redit l'attachement du Gouvernement au secteur de la forêt et aux industries de la filière, ainsi que sa volonté de donner au FFN des ressources complémentaires, sans lesquelles il n'aurait plus été en mesure de jouer son rôle, mais qui sont cependant

en retrait par rapport à ce que souhaitait la filière bois, compte tenu des problèmes de nature à la fois conjoncturelle et structurelle qu'elle rencontre.

Le renflouement du Fonds forestier national, qui reste indispensable, doit aboutir dans les plus brefs délais, grâce à la consolidation du dispositif mis en place, à une politique durable en faveur de la forêt et de la filière bois, dont vous rappeliez, l'an passé, monsieur le ministre, qu'il s'agissait d'un secteur stratégique de l'économie rurale qui justifiait une mention spéciale.

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, l'activité forestière ne doit pas être oubliée. Il est impératif, au contraire, de mener une politique ambitieuse de préservation et de développement de la forêt, tout en assurant le redéploiement de la filière bois et de l'artisanat. Pour ce faire, la motivation des acteurs est essentielle. La confiance dans leur propre cause est indispensable, ainsi que le sentiment que leurs difficultés sont comprises.

Au nom du groupe du RPR, j'insiste une nouvelle fois pour qu'une véritable politique volontariste soit mise en place dans les plus brefs délais, dans le cadre d'un plan décennal comportant des objectifs précis. Ce plan permettrait de relancer la restructuration de la forêt française et d'aider de façon significative la filière bois.

Il semble donc souhaitable que, dès la loi de finances pour 1995, des mesures concrètes d'encouragement à la sylviculture soient mises en place. Ce serait déterminant pour les acteurs concernés. Je sais, monsieur le ministre, pouvoir compter sur votre volonté d'agir dans ce sens. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. René Beaumont.

**M. René Beaumont.** Monsieur le ministre, dernier orateur inscrit de l'UDF, je n'aurai pas la prétention d'établir une synthèse, qui serait sûrement fastidieuse, des interventions de mes collègues. Je vous livrerai simplement quelques réflexions finales sur ce débat que je crois avoir été utile.

Mes premiers mots seront pour remercier et féliciter les collègues de mon groupe pour la qualité de leurs interventions et pour l'esprit de discipline dont ils ont fait preuve dans l'organisation de ce débat.

Je veux vous dire ensuite, que nous, élus de l'UDF, nous sortions dans quelques instants de cet hémicycle à la fois rassurés et confiants.

Rassurés car, alors même qu'un débat d'orientation agricole ne débouchant sur aucune décision législative concrète pouvait apparaître inutile et dépourvu de sincérité, ce que l'opposition n'a d'ailleurs pas manqué de relever, il s'est passé, ce soir, quelque chose d'important.

Déjà, les deux groupes de la majorité, le nôtre et aussi celui du RPR, ont tenu à organiser la discussion pour éviter au maximum les redites et faire en sorte que le débat soit vivant et instructif.

Surtout, ce débat a marqué, dans l'approche politique des problèmes agricoles, un véritable tournant, et cela, monsieur le ministre, en grande partie grâce à vous.

**M. Bernard Leroy.** Tout à fait !

**M. René Beaumont.** Depuis des années, cette approche était volontiers défensive, sectorielle, passéiste, et souvent même empreinte du plus profond pessimisme. Or, dès votre entrée en fonction au mois de mai dernier, vous avez renoué le dialogue avec les organisations professionnelles agricoles, leur rendant toute leur importance et toute leur représentativité.

**Mme Marie-Thérèse Boisseau et M. Charles Revet.** C'était essentiel !

**M. René Beaumont.** C'était en effet une avancée essentielle après l'absence totale de dialogue que nous avons subie les années précédentes.

Aujourd'hui, vous le premier, et nous vous derrière vous ou presque, puisque seuls quelques-uns n'ont pas voulu nous suivre, nous avons redonné à l'agriculture sa pleine vocation économique, celle d'un secteur d'activité qui n'a plus rien de marginal, de délaissé ou d'abandonné, celle d'un secteur d'activité à part entière. Et du même coup, nous avons rendu à tous nos mandants de l'agriculture, à tous nos amis agriculteurs, leur statut de citoyens à part entière, eux qui apparaissaient aussi comme délaissés et abandonnés.

**M. Nicolas Forissier.** Très bien !

**M. René Beaumont.** Grâce à vous, grâce à cette prise de conscience, mais aussi grâce à eux et à leurs organisations professionnelles, bref grâce à l'ensemble de l'agriculture française, on peut dire aujourd'hui qu'un avenir est possible. Certes il faut le vouloir, certes il faut s'en donner les moyens. Mais l'avenir, désormais, est devant nous. Quels mots, d'ailleurs, sont revenus le plus souvent dans les propos des orateurs ? Est-ce PAC ou bien GATT, pourtant systématiquement prononcés ? Non, ce sont les mots de « confiance » et d'« espoir », ceux-là mêmes qui marquent le tournant dans l'approche par les politiques des problèmes agricoles.

Alors, bien sûr, il y a quelques inquiétudes.

Inquiétude quant à l'avenir de la politique agricole commune.

Inquiétude née du GATT.

Inquiétude liée à l'inorganisation des marchés de presque toutes les productions, tant au niveau national qu'à l'échelle européenne. Les nombreux intervenants qui se sont intéressés à la viticulture ou aux fruits et légumes, secteurs particulièrement désorganisés, s'en sont largement fait l'écho.

Inquiétude face à la situation financière fragile de beaucoup trop d'exploitations, hier ensevelies sous les crédits, souvent de suréquipement, aujourd'hui abandonnées par la « Banque verte ». Face aux faibles ressources des retraités et de leurs conjoints. Face aux difficultés des transmissions d'entreprise ou de l'installation des jeunes, qui sont l'avenir de l'agriculture.

Comment, du reste, parler des jeunes agriculteurs sans évoquer leurs mères ? C'est un pléonasmе de dire qu'il n'y aura plus de jeunes s'il n'y a plus de femmes dans l'agriculture. Aussi le statut de la femme de l'exploitant agricole est-il un élément essentiel de l'avenir et de l'espoir.

**M. Nicolas Forissier.** Très bien !

**M. René Beaumont.** Inquiétude forte aussi face à la difficulté de maintenir un tissu démographique, et donc économique, dans certaines régions. Ce débat, monsieur le ministre, n'est pas tout à fait le vôtre, ce sera celui de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

**M. Charles Revet.** C'est le même combat !

**M. René Beaumont.** C'est en effet le même combat. Nous le mènerons ensemble et à vos côtés pour faire prévaloir la création d'emplois dans les zones rurales. Car si le développement agricole est une condition nécessaire de l'aménagement du territoire, ce n'est pas, nous le savons, une condition suffisante. Nous serons donc particulièrement vigilants dans ce débat.

Je dois enfin vous faire part d'une inquiétude que j'éprouve quant à moi très vivement, face à un risque qui se dessine et qui est que le redéploiement, la redéfinition de l'agriculture française ne compromette sa cohésion même. A cet égard, ce n'est pas tant à vous que je m'adresse qu'aux représentants des organisations agricoles, qui assistent d'ailleurs à nos débats. L'agriculture très diversifiée vers laquelle nous nous dirigeons suppose des agriculteurs eux-mêmes très différents. Les uns intensifs, recherchant de très hauts rendements et une très forte rentabilité pour l'exportation sur les marchés mondiaux. D'autres travaillant sur une faible superficie mais se spécialisant dans des produits de qualité ou s'orientant vers des activités différenciées telles que le tourisme ou l'agriculture biologique. D'autres, enfin, agriculteurs extensifs des zones défavorisées, également chargés de l'entretien de la nature et rétribués à cette fin. Comment pourra-t-on, demain, fondre dans un même moule des hommes aussi différents ?

Monsieur le ministre, il faudra fixer un calendrier précis et vous vous y êtes engagé dans votre conclusion. Vous avez même annoncé que le premier rendez-vous serait l'examen de la loi de finances pour 1995. Bien sûr, les députés de l'UDF ne vous feront pas de chantage. Au contraire, nous mènerons avec vous le combat annoncé, qui sera difficile, avec le ministère des finances et l'ensemble du Gouvernement, peut-être même, parfois, avec l'opinion. Nous serons à vos côtés, je vous le promets, pour faire en sorte que les premières améliorations soient visibles dès l'année prochaine, afin de redonner au monde agricole cet espoir et cette confiance que le débat d'aujourd'hui a fait poindre. Ces premières mesures devront se traduire par un renforcement de la compétitivité des exploitations grâce à l'allègement des charges fiscales, sociales et financières.

Philippe Vasseur, dans le propos liminaire qu'il a tenu au nom de l'UDF, avait réaffirmé un choix politique clair. Ce soir, monsieur le ministre, vous nous le proposez. A nous de vous donner les moyens de le réaliser. Nous sommes unanimes, enthousiastes et fiers d'être à vos côtés pour reconstruire l'agriculture nouvelle de la France avec ses agriculteurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Patrick Ollier.

**M. Patrick Ollier.** Monsieur le ministre, nous arrivons au terme de ce débat mais - je vous rassure tout de suite - je ne vais pas faire la synthèse de trois heures trente-cinq d'interventions de mes collègues du groupe RPR. Il nous faut cependant arrêter, au moment de conclure, les orientations souhaitées par votre majorité, afin qu'avec vous nous puissions clarifier nos intentions pour les agriculteurs français, lassés de trop d'incertitudes depuis trop d'années et désespérés par les abandons successifs de vos prédécesseurs.

Mais, à un débat, nous préférons des décisions immédiates et celui-ci n'aura de sens que si, à la prochaine session parlementaire, des décisions sont prises au travers de textes législatifs et dans le cadre de la loi de finances pour 1995.

C'est dans cet esprit que le groupe RPR a voulu vous présenter, par la voix de ses 38 intervenants, un projet global accompagné dans tous les domaines de notre agriculture de propositions concrètes que nous considérons comme urgentes.

Nous avons souhaité aussi avoir une vision cohérente de la place de notre agriculture dans la société de l'an 2000 et de son rôle dans l'économie nationale.

Je tiens à remercier mes collègues pour la qualité de leur travail et la richesse des propositions qu'ils ont faites.

Après Yves Van Haecke, François Guillaume, Jean-Jacques de Peretti, Yves Deniaud, Arsène Lux et les orateurs qui se sont succédés à leurs côtés, je souhaite contribuer à définir les objectifs que nous allons fixer pour notre agriculture, mais aussi à préciser les moyens qui nous permettront de les atteindre.

Vous avez, dans votre excellent discours introductif, manifesté un grand nombre d'intentions qui recueillent notre approbation. Cependant, je souhaiterais que vous en précisiez clairement les modalités de mise en œuvre dans leurs moyens et dans leurs calendriers.

Le groupe RPR souscrit avec enthousiasme à cette volonté du Gouvernement qui rejoint les engagements que nous avons pris ensemble devant la nation, il y a un an, pour notre agriculture.

Oui, monsieur le ministre, le groupe RPR pense ardemment que l'agriculture, que la production agricole est une chance pour l'économie de demain. Source d'emplois, avec 2,5 millions d'emplois directs et plus de 4 millions d'emplois induits, source d'excédents, avec les 57 milliards qu'elle procure à notre balance des paiements, l'agriculture est aussi la pierre angulaire de l'occupation du territoire rural, en particulier dans les zones défavorisées, comme celles de montagne.

Les données sont claires, l'équation est posée, et ce débat doit apporter les éléments de réponse aux questions qui restent encore en suspens sur les moyens à utiliser pour soutenir ce pan de notre économie.

Jusqu'en 1993, les réponses ont été partielles et défensives, voire absentes. Vous avez, vous, monsieur le ministre, eu le mérite de clarifier la situation internationale au niveau du GATT - nous vous en sommes reconnaissants - et, d'apporter, notamment en novembre 1993, des moyens conséquents pour mieux adapter notre agriculture aux conditions qui nous ont été imposées au plan communautaire et mondial. Il nous faut aujourd'hui retrouver le caractère dynamique et offensif d'une politique fondée sur la confiance en l'avenir de cette profession agricole trop longtemps délaissée.

Pour cela, il convient de définir des objectifs, mais aussi de hiérarchiser les urgences au travers de moyens clairement établis.

L'agriculteur est avant tout un producteur et doit vivre du résultat de son travail ; le soutien doit s'envisager sur le plan économique avant tout.

A partir de cette donnée simple, le premier objectif que nous devons fixer est celui de la compétitivité de nos productions agricoles.

Les premières mesures à prendre concernent, comme notre groupe vous l'a demandé, l'allègement des charges financières, fiscales, et sociales qui pèsent sur les agriculteurs, afin de limiter les coûts de production et de leur donner ainsi une chance de meilleure compétitivité. Baisser les coûts de production puisqu'on ne peut augmenter les prix, cela semble de bonne logique.

L'enjeu pour notre agriculture est aussi de s'adapter et de se tourner vers de nouveaux débouchés, tant en valorisant la qualité de ses productions qu'en accroissant l'effort budgétaire de la recherche dans le secteur des applications non alimentaires.

En effet, par le biais de ces nouvelles applications, nous pouvons ; par exemple, apporter des éléments de solution au problème des jachères ou, par le biais du développement de la politique de la qualité des produits agricoles

et alimentaires, entreprendre de fixer les productions aux terroirs et d'augmenter leur valeur ajoutée face à la concurrence internationale.

Deuxième objectif : préserver la capacité exportatrice de l'agriculture, et tout d'abord sur le marché européen, qui représente 70 p. 100 de nos exportations de produits agricoles, mais où nous devons accroître notre pénétration.

Vous l'avez dit, monsieur le ministre, et nous vous soutenons dans cette intention, il faut réformer la PAC qui, jusqu'à présent, s'est attachée à la seule maîtrise des productions. Aujourd'hui, l'accord du GATT, qui a notablement changé mais aussi fixé clairement la règle du jeu, nous oblige à revoir les modalités de fonctionnement de la politique agricole commune. Notre groupe souhaite que vous soyez aussi pugnace avec le Conseil européen que vous l'avez été au GATT.

Il ne s'agit pas de remettre en cause la politique des aides directes créée par la réforme de la PAC. Il s'agit d'optimiser nos possibilités de production tout en nous libérant au maximum des contraintes de Bruxelles, en procurant, par le changement des règles de fonctionnement, une plus grande souplesse au système national. Vous avez employé le terme de subsidiarité. Notre groupe vous rejoint, afin que la France retrouve cette souplesse dont elle a besoin.

Il faut aussi que les conditions de mise en œuvre de la PAC favorisent la compétitivité et évitent les problèmes de concentration ou de délocalisation des productions sur le territoire.

A cet effet, nous vous demandons de prendre les dispositions nécessaires pour améliorer l'attribution des droits à produire en instituant une gestion départementale de ces droits, système qui semble le plus approprié aux différentes situations rencontrées par les producteurs.

**M. Jean-Jacques de Peretti.** Très bien !

**M. Patrick Ollier.** Nous soutenons l'initiative que vous comptez prendre en déposant bientôt à Bruxelles un mémorandum sur la révision des règles de la PAC. Cette révision doit consister à changer d'objectifs pour 1996, car c'est bien une nouvelle PAC qu'il nous faut mettre en place pour adapter notre agriculture aux nouvelles conditions imposées par le GATT. A cet égard, la France doit rappeler à ses partenaires européens que la préférence communautaire doit jouer pleinement son rôle.

**M. Jean-Jacques de Peretti.** Très bien !

**M. Patrick Ollier.** L'agriculture française doit profiter de l'ouverture de nouveaux marchés et rechercher dans les dispositions du GATT ce qui peut la favoriser pour accroître ses possibilités d'exportation.

Il nous revient donc d'imaginer un système permettant d'accéder au marché mondial sans restitution. Vous avez notamment fixé au comité de suivi du Gatt la mission de réfléchir à ce problème. Des propositions concrètes ont été faites. Sachez que notre groupe vous soutiendra pour assurer leur mise en œuvre.

Cependant, je vous demande, monsieur le ministre, d'être d'une grande vigilance face à une évolution de la situation politique aux États-Unis...

**M. Guy Druet.** Tout à fait !

**M. Patrick Ollier.** ... qui nous laisse penser que les Américains ne sont pas prêts à respecter leurs engagements quant à la ratification des accords du GATT. Déjà, on parle d'une année au moins de perdue avant que le Congrès ne prenne cette décision, une année au

moins pendant laquelle les menaces de décisions unilatérales des Américains d'appliquer la « Section 301 » ou « Super 301 » vont continuer à créer un climat instable au plan international.

Il vous revient de faire en sorte que l'Europe, comme nous l'avons déjà demandé, utilise les moyens de défense dont elle dispose, et ils existent, de telle sorte que les Américains sachent clairement que si la ratification n'intervient pas dans les meilleurs délais, et que l'OMC n'est pas mise en œuvre comme prévu, l'Europe ne restera pas sans défense et aura les moyens de riposter aux « oukases » américains. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. Guy Drut.** Voilà qui est bien dit !

**M. Patrick Ollier.** Troisième et dernier objectif : aider au maintien de la démographie agricole et des exploitations. Je considère qu'il y a là, monsieur le ministre, un objectif que nous devons nous fixer ensemble. Je rejoins mes collègues Yves Van Haecke, Yves Deniaud et Philippe Vasseur, pour vous dire que je ne partage pas votre sentiment sur le fait que le nombre d'exploitations agricoles ne doit pas être considéré comme une priorité à établir.

Notre tissu rural d'une grande fragilité, nos spécificités régionales en termes d'activités agricoles impliquent, parce que c'est une donnée essentielle de notre territoire, que tout soit mis en œuvre pour préserver au mieux l'existence des exploitations agricoles et le nombre des agriculteurs qui y sont liés. C'est nécessaire, bien entendu en termes d'emplois, parce que toute diminution d'exploitations induit des diminutions d'emplois, mais aussi parce que l'aménagement du territoire implique le maintien de ce tissu d'exploitations.

Le statut du piuriactif permettra aux agriculteurs qui le souhaitent de pouvoir diversifier leurs activités. Ils pourront par exemple se tourner vers l'artisanat, le commerce local ou le tourisme rural, ainsi que l'a expliqué M. Gaynard.

Par ailleurs, la mission de gestion de l'espace rural assumée par nos agriculteurs doit être reconnue et justement rétribuée.

Le groupe du RPR souhaite que la création rapide du fonds de gestion de l'espace rural régie ce problème. Croyez bien, monsieur le ministre, qu'en ma qualité de rapporteur de la mission parlementaire sur l'aménagement du territoire je veillerai à ce qu'il soit effectivement prévu dans la prochaine loi d'orientation sur l'aménagement du territoire.

Les efforts engagés doivent donc être orientés vers l'installation des jeunes. Notre groupe souhaite en conséquence l'assouplissement des règles ouvrant droit à la DJA. Il est nécessaire d'augmenter le volume financier de cette dotation pour dépasser les 10 000 installations annuelles, chiffre à peine atteint aujourd'hui.

Je pense, pour ma part, que la démographie aidant, le renouvellement des agriculteurs français devrait permettre de stabiliser le nombre d'exploitations autour du chiffre de 600 000, que chacun s'accorde à reconnaître comme possible en fonction du renouvellement des générations.

A travers ces objectifs, la finalité est bien sûr de permettre à l'agriculteur de dégager un revenu normal de son activité. Tout doit tendre à faire en sorte que l'agriculteur puisse vivre décemment du fruit de son travail lorsqu'il est en activité, bien sûr, mais aussi - et d'autres collègues l'ont évoqué - lorsqu'il prend sa retraite. Il doit se retrouver dans une situation au moins identique à celle de n'importe quel autre Français.

**M. Jean-Pierre Defontaine.** J'ai dit exactement la même chose !

**M. Patrick Ollier.** Après avoir fixé nos intentions et nos objectifs en relation avec les organisations professionnelles, dont je salue le travail constructif réalisé en étroite collaboration avec vous-même, votre administration et le Parlement, il nous reviendra de préciser la méthode de leur mise en œuvre.

Le groupe du RPR considère qu'il y a trois niveaux d'urgence à établir :

Tout d'abord, l'ensemble des propositions entrant dans le cadre de textes législatifs - appelons cela, si vous voulez, une loi d'adaptation - devra être déposé en octobre prochain.

Viennent ensuite les mesures d'allègement sociales, fiscales et financières. Certaines devront figurer dans la loi de finances pour 1995. Nous vous demandons donc de nous présenter le dispositif à mettre en œuvre avec une programmation pluriannuelle et un calendrier précisément défini, afin de permettre à chacun d'envisager l'avenir en fonction d'une situation clarifiée.

**M. François Vannson.** Très bien !

**M. Patrick Ollier.** Enfin, la poursuite de la concertation avec les agriculteurs dans la mise en œuvre de la loi d'orientation agricole. Celle-ci, tout en tenant compte des nouvelles règles internationales, mondiales et européennes, devra permettre de clarifier les modalités d'évolution de notre agriculture pour affronter le nouveau millénaire.

Monsieur le ministre, si nous insistons autant sur cette loi d'orientation, c'est que nous considérons que la mutation du monde agricole, tant sur le plan national qu'international, implique la fixation de nouveaux objectifs, de nouvelles modalités et de nouvelles règles dont les agriculteurs ont besoin pour savoir où ils vont.

Ces souhaits, monsieur le ministre, sont ceux que le groupe du RPR a formulés pour l'avenir des agriculteurs. Ils constituent - nous en avons en tout cas le sentiment - les éléments d'un nouveau « contrat de confiance agricole » qui nous engage pour l'avenir mais qui nous impose aussi rapidement une obligation de résultats !

Grâce à ce contrat, nous pourrions, avec un dynamisme retrouvé et une volonté offensive affirmée, redonner espoir à ceux qui veulent encore devenir ou rester paysans ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

**M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.** Mesdames, messieurs les députés, vos interventions ont, par leur qualité, donné une remarquable densité au débat.

En conclusion aux travaux de ces deux journées, je dirai que la France a non seulement une ambition pour son agriculture, mais aussi un projet pour elle.

Qui pourrait en effet en douter ce soir, après ce débat ?

Ce projet est d'abord un projet politique que le Gouvernement entend développer avec vous tant sur le plan international qu'au niveau national. C'est un projet politique, car c'est un enjeu de société, comme l'ont fort bien démontré et souligné MM. Vasseur, Ollier et Beaumont.

Après la conclusion des négociations du cycle d'Uruguay et la première année d'application de la politique agricole commune réformée, le monde agricole a besoin de voir à cette occasion sa place dans la nation affirmée avec force.

**M. Charles Revet.** Tout à fait !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Cela a été fait excellemment par chacun d'entre vous.

**M. Alain Le Vern.** Merci !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Chaque agriculteur, j'en suis sûr, puisera des raisons nouvelles d'entreprendre dans les perspectives que nous avons dégagées ensemble, hier et aujourd'hui.

Je pense notamment aux jeunes, quels qu'ils soient, fils et filles d'agriculteurs ou non. Il faut que chacun soit fier du métier qu'il a choisi. Que chacun soit convaincu que nous ferons tout pour les aider à répondre à la double mission qui est celle de chacune de nos exploitations : être performante dans une économie concurrentielle et ouverte régie par les nouvelles règles de la PAC et du GATT, tenir le territoire dans un pays où l'agriculture et la forêt occupent et donc entretiennent et modèlent 80 p. 100 de notre pays.

Cette double mission doit être celle de chaque exploitation française avec, certes, une pondération variable de ces deux composantes.

Sur le plan international et au sein de l'Union européenne, notre volonté doit être sans faille. Oui, la France poursuivra l'action engagée pour construire une organisation mondiale du commerce qui précisera les règles du jeu du commerce international afin d'éviter à tout prix que notre agriculture ne soit livrée à un libre-échange débridé et au seul jeu aveugle des fluctuations des marchés monétaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Oui, la France se battra pour conforter les acquis essentiels de la PAC réformée et pour trouver avec ses partenaires les voies et les moyens d'une cohésion politique renforcée de l'Union européenne.

Oui, la France prendra l'initiative de proposer un véritable plan de relance de la PAC, s'inspirant plus que jamais des principes fondateurs : la préférence communautaire, que vous avez été nombreux à souligner, la solidarité financière, la subsidiarité et l'équité.

Oui, la France veillera avec la plus grande détermination à ce que soit assurée la pérennité du financement de la PAC réformée dans le respect des engagements pris. Et je puis rassurer M. Guélléc, M. de Saint-Jernin et M. Schreiner sur notre fermeté, notre intransigeance, à ce sujet.

C'est dans ce cadre, et dans ce cadre seul, que nous devons parachever la réforme de la politique agricole commune.

J'ai bien entendu les préoccupations prioritaires que vous avez largement exprimées et que je partage. Nous devons en particulier suffisamment travailler nos propositions afin de tenir compte de la situation spécifique de chaque secteur de production ; chacun est appelé en effet à une performance accrue, mais certainement par des voies et des moyens diversifiés, ainsi que l'a expliqué Jacques Blanc.

En effet, comme vous l'avez souligné à de nombreuses reprises, la réforme de la PAC est loin d'être achevée pour de nombreux secteurs négligés par les instances européennes ou malmenés par les accords agricoles du GATT.

Avant même d'essayer, comme la Commission en aurait parfois la tentation, de remettre en cause l'édifice déjà construit, il faut d'abord le consolider et l'achever. Il y a ainsi des chantiers prioritaires que nous n'abandonnerons pas.

Dans le secteur de la viande bovine, évoqué par M. Périsol et M. Forissier, une réforme de l'OCM s'impose préalablement à toute autre initiative. Il faut, en effet, préserver nos bassins de production traditionnels en valorisant au maximum leur vocation herbagère.

**M. Charles Revet.** Très bien !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Dans le secteur ovin, évoqué par M. Morisset, il faut certainement s'orienter vers une politique résolue de qualité et vers une valorisation maximale du rôle de ces élevages dans la gestion de l'espace en favorisant une large extensification.

Dans le secteur viticole, souligné par MM. Roques, Bascou, Jean-Marie André et Gérard Voisin, la réforme de l'OCM est la première urgence. Elle devra impérativement tenir compte des efforts déjà réalisés par la France et respecter une véritable « équité entre les pays ».

J'ai clairement dit également que nos viticulteurs ne devaient pas être pénalisés sur le marché communautaire par des contraintes nationales trop exigeantes que nous nous imposerions nous-mêmes, à nous-mêmes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

C'est le cas pour la mise en œuvre de la loi Evin, qui tout en respectant parfaitement l'impératif de prévention, ne doit pas nous mettre dans des situations que je qualifierai d'absurdes par rapport à nos concurrents directs. (*Mêmes mouvements sur les mêmes bancs.*)

**M. René Beaumont.** Espérons que vous serez entendu par Mme Veil !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Je m'exprime au nom du Gouvernement. (*Mêmes mouvements sur les mêmes bancs.*) Vous aurez sans doute perçu le sens de cette phrase dans toutes ses dimensions...

Dans le secteur des fruits et légumes, abordé par MM. Vacher, Richard et Soulage, l'anarchie doit cesser à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union européenne. De gros efforts de maîtrise de la production, de qualité, de restructuration, d'organisation ont été accomplis dans de nombreuses productions. Ils devront être poursuivis sans relâche. Mais nous ne pourrions le demander à nos producteurs que dans la mesure où des règles stables au sein de l'Union et s'appuyant évidemment sur le respect de la préférence communautaire pourront être garanties aux producteurs.

Nous devons exiger de nos partenaires que la future OCM réponde en tout état de cause à ces exigences. Ce sera sans doute l'un des chantiers les plus difficiles de ces prochains mois.

Parallèlement, nous devons manifester une volonté commerciale renouvelée. Il est bien évident que nous devons dans chaque secteur de production, utiliser toutes les possibilités et marges de croissance qui nous sont offertes pour développer sur le marché communautaire ou sur les marchés des pays tiers nos parts de marché, dans le cadre des règles de la PAC réformée et des accords agricoles du GATT, comme l'ont rappelé M. Guillaume et M. Pennec. Cet effort prioritaire devra être complété, soutenu par des initiatives nouvelles permettant d'accroître ce que j'appellerai notre « force de frappe » commerciale.

Exporter aussi sans restitution sur le marché mondial et pratiquer des politiques de double-prix est sans doute une voie d'avenir non seulement pour nos productions « haut de gamme », mais encore pour certaines autres et j'apprécie que MM. de Lipkowski, Hoguet et Vuibert

aient clairement souscrit à ce type de démarche. C'est assurément une des voies à explorer pour notre secteur céréalière, qui a été abordé par M. Desanlis, ou le secteur laitier, évoqué par Mme Boisseau.

L'Union européenne se doit par ailleurs de mettre résolument en œuvre le principe de subsidiarité. Une gestion quotidienne de la PAC plus réaliste et plus offensive est donc nécessaire.

Si la politique agricole commune doit se diversifier, sa gestion administrative doit être allégée. Chacun des seize pays – bientôt – doit à la fois être responsabilisé et disposer d'une certaine autonomie de gestion et d'adaptation.

Nous devons à cet égard faire preuve d'imagination, de rigueur et de réalisme, mais aussi d'une très grande volonté politique, ne serait-ce que pour amorcer une telle inflexion des conceptions actuelles.

Enfin, la politique agricole doit renforcer ses moyens et exercer des fonctions communes nécessaires à tous : moyens de politique commerciale ; moyens de défense et de contrôle sanitaire ; moyens de recherche et de prospective ;

**M. Patrick Ollier.** Très bien !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** ... moyens de coopération internationale au service des pays les plus démunis.

L'ensemble de ces orientations seront précisées, approfondies, dans les prochains mois. A cette fin, nous ouvrirons avec les organisations professionnelles agricoles concernées, celles à vocation générale et les spécialisées, un dialogue qui doit nous permettre de définir nos politiques dans chacune des filières concernées.

Un mémorandum établi conformément à ces orientations sera élaboré d'ici le mois de novembre. Le comité du suivi du GATT sera associé à son élaboration.

La politique ainsi définie ne doit pas nous faire oublier, comme plusieurs d'entre vous l'ont rappelé à juste titre, en particulier M. Lemoine et M. Gengenwin, nos devoirs vis-à-vis des pays en voie de développement.

**M. Michel Bouvard.** Très bien !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Cette politique n'est nullement incompatible, comme on voudrait nous le faire croire, avec une politique de soutien à ces pays.

Pourquoi pas une jachère « humanitaire » ? L'Europe se grandirait avec une telle orientation.

**M. René Beaumont et M. Charles Revet.** Très bien !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** La France a une responsabilité particulière et serait conforme à sa tradition humaniste en lançant de telles idées sur la scène internationale.

**M. Charles Revet.** Sûrement !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** La France a été l'initiateur et le moteur de la politique agricole commune. Elle sera le premier artisan de son adaptation et de son efficacité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Pour s'imposer sur la scène internationale, notre agriculture et nos industries ont de formidables atouts pour relever le défi de la performance.

Notre premier objectif est de consolider et d'accroître encore – vous l'avez tous souligné – notre place qui est déjà la première sur le marché communautaire.

Ce débat a permis de préciser très clairement les deux axes de notre politique : alléger les charges et avoir le réflexe de la valeur ajoutée.

Alléger les charges ? Notre priorité doit être d'intensifier nos efforts pour alléger les charges de nos entreprises de production comme de transformation.

Pour cela, sans attendre, une série de mesures législatives et réglementaires seront prises, traduisant les orientations qu'il sera possible dès l'automne de concrétiser dans le domaine notamment de l'allègement des charges, de l'installation et du financement des exploitations et de leur désendettement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Je réponds ainsi à MM. de Courson, Mariani, Le Fur, Drut, Hériaud, Bastiani, Loos, Emorine, Kert, de Montesquiou et Yves Deniau.

Mes priorités concernent la distinction entre revenus du capital et revenus du travail et sa prise en compte dans le domaine social, l'amélioration des conditions d'accès aux aides pour l'installation, mais aussi une meilleure protection du patrimoine privé des agriculteurs, l'élargissement des conditions d'octroi des prêts bonifiés, la poursuite du régime de prêtetraites.

Les conclusions de ces travaux feront l'objet d'un examen dès le mois de septembre au cours d'une rencontre présidée par le Premier ministre entre les organisations professionnelles agricoles et les pouvoirs publics.

Je vous livre un calendrier aussi précis que possible pour les prochains mois.

Les dispositions législatives nécessaires pour la mise en œuvre des mesures retenues vous seront proposées dès la session d'automne. Ces mesures constitueront une première étape, marquant la volonté du Gouvernement, comme celle du Parlement, d'accélérer la modernisation et l'adaptation de notre agriculture. Elles trouveront bien entendu une première matérialisation dans la loi de finances pour 1995.

Ce programme me semble bien répondre aux objectifs que M. Van Haecke, M. de Peretti et M. Vasseur ont assignés au cadre législatif attendu par les agriculteurs.

Ces premières mesures et ce programme pluriannuel doivent, à mon sens, ne pas négliger tout ce qui concourt à la valeur ajoutée de l'agriculture. Nous devons cultiver le réflexe de la valeur ajoutée. Je vous propose quelques priorités pour les mois à venir.

La poursuite et la rénovation de notre politique industrielle dans le secteur agro-alimentaire, dans l'agro-industrie, doivent être alliées à une vigoureuse politique de qualité, comme l'ont souhaité MM. Micaux, Revet, Gallet et Larrat.

Vous avez été nombreux à souligner l'importance d'une politique de qualité. Je remercie en particulier M. Houssin pour l'intérêt de sa contribution sur ce sujet et j'ai bien noté, dans les propos de M. Périssol, l'enjeu que cela représente pour la montagne.

La rationalisation des relations avec la distribution doit être bien précisée.

La modernisation de notre dispositif de recherche, de développement et d'enseignement supérieur doit répondre aux interventions M. Etienne et de M. Leroy.

L'adaptation de notre organisation économique et commerciale par une meilleure structuration de nos filières devrait satisfaire M. Vuibert et M. Laguillon.

Nombre d'entre vous ont souligné qu'ils considéraient l'agriculture comme composante essentielle de l'aménagement du territoire.

Cette deuxième mission de l'agriculture sera consacrée - j'en suis persuadé - par nos prochains débats sur le développement du territoire.

Une politique active de développement rural est nécessaire. A cet égard, mon engagement est total ; vous le savez. Je ne peux donc laisser dire que nous laissons les choses aller, comme l'ont soutenu M. Auchédé et, d'une façon un peu agressive, M. Bonrepaux qui prendra connaissance de ma réponse dans le compte rendu puisqu'il n'est pas présent dans l'hémicycle.

Quel est le gouvernement qui a décrété un moratoire de la fermeture des services publics en milieu rural ?  
*« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*

Quel est le Gouvernement qui a décrété un moratoire des grandes surfaces ?

Quel est le gouvernement qui a obtenu plus qu'un doublement de la prime à l'herbe en moins de deux ans ?  
*(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Quel est le gouvernement qui a obtenu le retour à la montagne des 4,68 p. 100 des quotas gelés depuis plusieurs années ?

**M. Michel Bouvard.** Que M. Rocard avait laissé partir !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Quel est le gouvernement qui a relancé la politique forestière si nécessaire à l'emploi en milieu rural, rappelée par M. Dubourg il y a quelques instants ? J'ai connu une situation difficile, il y a un an, quand, après avoir fait l'état des lieux, j'ai constaté qu'il n'y avait plus un centime pour assurer le financement des travaux déjà engagés dans le domaine de la forêt, ou entreprendre de nouveaux travaux.

Quel est le gouvernement qui a véritablement négocié à Bruxelles, et obtenu, d'une part, l'extension des zones éligibles aux fonds structurels et, d'autre part, pour la Corse, comme pour les départements d'outre-mer et pour certains arrondissements du nord de la France, un élargissement substantiel des actions éligibles à ces fonds dans le cadre de l'objectif 1 notamment ?

Je m'arrête un instant sur le cas des départements d'outre-mer, à la suite de l'intervention hier, de M. Moussamy.

Oui, les départements d'outre-mer ont toute leur place dans ce débat d'orientation. J'en prendrai trois illustrations : l'extension de l'intervention du FIDAR à certaines zones de la Martinique et de la Guadeloupe ; la réforme en cours de l'OCM banane, réforme qui garantit les intérêts des Antilles ; la modernisation de l'outil de production de sucre en Guadeloupe, dont nous avons inscrit le principe dans le contrat de Plan.

Qui peut ainsi prétendre que nous n'avons pas une politique pour les zones difficiles au premier rang desquelles se trouve la montagne ou les zones défavorisées ?  
*(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Aussi je remercie ceux d'entre vous, et plus particulièrement MM. Ollier, Meylan, Morisset et Marleix, qui ont reconnu l'importance de ces décisions dont l'impact est considérable pour la montagne.

Cela étant, le Gouvernement ne relâche pas son effort.

La réunion du comité interministériel de développement et d'aménagement rural dès le 20 juin prochain dans la Meuse, présidée par le Premier ministre, sera l'occasion d'affirmer le rôle de notre agriculture dans la gestion de notre espace, rappelé par M. Lux.

Cette reconnaissance passera, bien sûr, par la création du fonds de gestion de l'espace, mais aussi par les orientations qui seront arrêtées pour contribuer à créer autour de l'agriculture, un environnement rural éducatif, social, économique favorable, notamment pour encourager l'emploi, comme le souhaite M. Bineau.

S'agissant du fonds de gestion de l'espace, j'ai pris connaissance avec le plus grand intérêt de vos réflexions et de vos propositions, notamment de M<sup>lle</sup> Julia, Delmas, Soisson, Deprez, Martin-Lalande, en ce qui concerne tant la ressource, mais il faudra sans doute dans ce domaine procéder par étape de façon pragmatique, que l'usage et la destination.

Par ailleurs, la politique de gestion de l'espace sera soutenue par les mesures que nous prendrons pour favoriser la pluriactivité, en faveur du tourisme rural, rappelées par M. Bouvard. Je tiens à remercier M. Gaymard pour l'importance de sa contribution sur ce sujet, dans le cadre notamment de la mission que lui a confiée M. le Premier ministre.

Cette gestion de l'espace doit orienter, par une gestion souple et territoriale des droits à produire, la localisation de nos productions d'élevage ou spécialisées, abordée par M. Accoyer.

Je rappelle que notre politique sociale doit accompagner notre politique économique comme notre politique d'aménagement du territoire. Elle doit garantir la solidarité nationale à ceux et à celles qui ont contribué à la prospérité de notre agriculture.

Là encore, un programme pluriannuel, engagé dès 1995, doit leur ouvrir des perspectives justes et effectives, notamment aux femmes d'exploitants.

Le Parlement a décidé, en janvier, un ensemble de mesures en faveur des petites retraites. MM. Announ, Bastiani, Revet et Mariani m'ont demandé où en était le décret d'application. Il est sur le point de sortir.

**M. Charles Revet.** Très bien !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Je l'ai signé, pour ce qui me concerne, il y a trois ou quatre jours ; il a été transmis à mon collègue du budget. Il ne s'agit donc plus maintenant que de quelques jours.

Ma priorité - je vous l'ai dit - est de permettre une amélioration significative de la situation des veuves d'exploitants en leur ouvrant la possibilité de cumuler pensions de reversion et droits propres.  
*(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. Charles Revet.** Ce n'est que justice !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Vous avez souligné aussi combien il est nécessaire d'installer de nouvelles générations d'agriculteurs.

Enfin, nous donnerons un nouvel élan à la politique d'installation.

Là encore, nous ne nous contenterons pas de mesures conjoncturelles ou immédiates, mais nous les inscrirons dans une politique à moyen terme. Favoriser l'installation pour tous ceux qui désirent embrasser ce métier est un devoir.

Vous avez été nombreux, notamment MM. Defontaine, Auclair, Lestas, Rispat, Chabor, à souligner l'importance d'un assouplissement des règles à respecter pour bénéficier des aides à l'installation.

Toute notre politique agricole, européenne comme nationale, doit y concourir.

Les premières mesures spécifiques, qui sont d'ores et déjà à l'étude et qui seront proposées dans les prochaines semaines - mesures financières, assouplissement des règles d'accès aux aides, introduction d'une progressivité dans le processus d'installation, exigences de formation -, n'auront leur plein effet que pour autant que nous proposons un projet aux jeunes, un projet aux futurs agriculteurs. J'ajouterai aux agricultrices actuelles et aux futures agricultrices, car j'ai bien entendu le message fort de Mme Ameline et de M. Beaumont en faveur des conjoints d'agriculteurs.

Mesdames, messieurs les députés, ce projet pour notre agriculture, nous en avons tracé l'architecture hier et aujourd'hui. En clôturant ce débat, je tiens tout simplement à vous en remercier très sincèrement.

Vous avez confirmé le bien-fondé de nombreuses orientations du Gouvernement. Vous en avez inféchi certaines par la pertinence de vos analyses et de vos observations. Vous avez ouvert des pistes de réflexion nouvelles qui guideront nos travaux. Je vous en remercie.

Vous avez dit qu'il était urgent d'agir. Je partage tout à fait votre sentiment, et je suis même aussi pressé que vous. Je vous ai donné des dates, un échéancier clair.

En définitive, notre projet pour l'agriculture doit être ambitieux et réaliste, cohérent et diversifié. Oui, c'est vrai, il doit y avoir une grande politique agricole pour une agriculture forte, poursuivant dans chaque région de notre pays ce double objectif de la performance et de la gestion de l'espace.

Mesdames, messieurs les députés, je vous remercie infiniment pour votre active participation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Je vous remercie, monsieur le ministre.

Le débat est clos.

2

#### DÉPÔT D'UN RAPPORT SUR UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**M. le président.** J'ai reçu, le 19 mai 1994, de Mme Anne-Marie Couderc, un rapport, n° 1265, fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur la proposition de résolution de M. Didier Mathus et plusieurs de ses collègues tendant à créer une commission d'enquête sur les atteintes au pluralisme dans l'audiovisuel (n° 1072).

3

#### DÉPÔT D'UN AVIS

**M. le président.** J'ai reçu, le 19 mai 1994, de M. Pierre Lequiller, un avis, n° 1266, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 1995 à 2000 (n° 1153).

4

#### DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI MODIFIÉ PAR LE SÉNAT

**M. le président.** J'ai reçu, le 19 mai 1994, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat en deuxième lecture, relatif au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain, à l'assistance médicale à la procréation et au diagnostic prénatal.

Ce projet de loi, n° 1264, est renvoyé à la commission spéciale chargée d'examiner deux projets de loi sur la bioéthique.

5

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Vendredi 20 mai 1994, à neuf heures trente, première séance publique :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, n° 871, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et les Communautés européennes portant sur le transfert de droits à pension (ensemble quatre annexes).

M. Louis Colombani, rapporteur au nom de la commission des affaires étrangères (rapport n° 1231).

Procédure d'adoption simplifiée.

Discussion du projet de loi, n° 1012, autorisant la ratification de l'acte portant révision de l'article 63 de la convention sur la délivrance de brevets européens (convention sur le brevet européen) du 5 octobre 1973, fait à Munich le 17 décembre 1991.

M. Michel Fromet, rapporteur au nom de la commission des affaires étrangères (rapport n° 1228).

Procédure d'adoption simplifiée.

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, n° 1131, autorisant la ratification de la convention entre la République française et la République d'Autriche, en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (ensemble un protocole).

M. Marc Reymann, rapporteur au nom de la commission des affaires étrangères (rapport n° 1227).

Procédure d'adoption simplifiée.

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, n° 1132, autorisant la ratification de la convention entre la République française et la République d'Autriche en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur les successions et sur les donations.

M. Marc Reymann, rapporteur au nom de la commission des affaires étrangères (rapport n° 1227).

Procédure d'adoption simplifiée.

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, n° 1134, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Chili sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements.

Mme Louise Moreau, rapporteur au nom de la commission des affaires étrangères (rapport n° 1225).

Procédure d'adoption simplifiée.

Discussion du projet de loi, n° 932, autorisant l'approbation de l'accord international de 1989 sur le jute et les articles en jute.

M. François Guillaume, rapporteur au nom de la commission des affaires étrangères (rapport n° 1230).

Discussion du projet de loi, n° 974, autorisant la ratification du traité d'amitié, d'entente et de coopération entre la République française et la République du Kazakhstan (ensemble un protocole de coopération économique).

M. Aymeri de Montesquiou, rapporteur au nom de la commission des affaires étrangères (rapport n° 1229).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, n° 1133, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République socialiste du Viêt-Nam sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un échange de lettres interprétatif).

M. Etienne Pinte, rapporteur au nom de la commission des affaires étrangères (rapport n° 1226).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat n° 1135 autorisant l'approbation du protocole du 26 avril 1993 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Belgique relatif aux allocations de naissance.

M. Etienne Pinte, rapporteur au nom de la commission des affaires étrangères (rapport n° 1224).

Suite de la discussion du projet de loi n° 1086, relatif à la date du renouvellement des conseillers municipaux.

M. Philippe Bonnacarrère, rapporteur au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (rapport n° 1166).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures quarante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT

## CONVOCATION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le mardi 24 mai 1994, à dix-neuf heures, dans les salons de la présidence.

### ANNEXE

#### Questions écrites

M. le président a pris acte que des réponses ont été apportées aux questions écrites, ci-après signalées en conférence des présidents :

N° 11298 de M. Jean-Louis Masson à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire (départements, élections cantonales, comptes de campagne, frais d'affichage, réglementation).

N° 11681 de M. Jean-Claude Gayssor à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville (assurance maladie maternité : prestations, tiers payant, perspectives).

Ces réponses ont été publiées au Journal officiel  
Questions écrites du 9 mai 1994

N° 6884 de M. Bernard de Froment à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur (textile et habillement, emploi et activité, commandes de l'Etat).

N° 11406 de M. Didier Migaud à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur (pétrole et dérivés, stations-service, suppression, conséquences, zones rurales).

N° 11858 de M. André Gérin à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire (police, enquêteurs, statut).

Ces réponses ont été publiées au Journal officiel  
Questions écrites du 16 mai 1994

N° 136 de M. Bernard Pons à M. le ministre du budget (régions, contrats de plan Etat-régions, versement des subventions).

N° 1268 de M. Aloys Warhouver à M. le ministre du budget (ministères et secrétariats d'Etat, agriculture : budget, subvention à la Fédération nationale des foyers ruraux, perspectives).

N° 1587 de M. Jacques Le Nay à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (licenciement, indemnisation, salariés bénéficiant d'une convention de conversion).

N° 2484 de M. Robert Cazalet à M. le ministre du budget (impôt sur le revenu, bénéficiaires agricoles, régime du bénéfice réel, évaluation des stocks, viticulteurs).

N° 3437 de M. Henri de Richemont à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme (hôtellerie et restauration, aides et prêts, perspectives).

N° 4850 de M. Bernard Charles à M. le ministre délégué aux affaires européennes (politiques communautaires, commerce intra-communautaire, produits diététiques, réglementation, application).

N° 5262 de M. Bernard Pons à M. le garde des sceaux, ministre de la justice (TOM et collectivités territoriales d'outre-mer, Mayotte : justice, jugements rendus par les cadis, reconnaissance par les organismes sociaux de la Réunion).

N° 7007 de M. Gilbert Gantier à M. le ministre du budget (politique économique, politique monétaire, ECU, utilisation comme monnaie de paiement, réglementation).

N° 7299 de M. Jean-Claude Bahu à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire (enseignement secondaire, constructions scolaires, financement).

N° 7467 de M. Pierre Bachelet à M. le garde des sceaux, ministre de la justice (professions immobilières, agents immobiliers, carte professionnelle, conditions d'attribution).

N° 7602 de M. Louis Guédon à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme (enseignement, rythmes et vacances scolaires, calendrier, conséquences, tourisme et loisirs).

N° 7763 de Mme Evelyne Guilhem à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire (sécurité civile, politique et réglementation, édifices temporaires ou permanents, normes de sécurité, homologation).

N° 7967 de M. Jean-Jacques Deimas à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville (communes, finances, eau, contrôle sanitaire, frais d'analyse, montant, zones rurales).

N° 8453 de M. Serge Lepeltier à M. le garde des sceaux, ministre de la justice (participation, intéressement, primes, insaisissabilité, réglementation).

N° 9417 de M. Jean-Luc Prél à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville (salaires, bulletins de salaire, cotisations sociales, présentation, simplification).

N° 9423 de M. Claude Girard à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville (sécurité sociale, cotisations, exonération, embauche d'assistantes maternelles, réglementation).

N° 9766 de M. Jacques Blanc à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire (fonction publique hospitalière, contractuels, révocations, dommages et intérêts).

N° 10371 de M. Marc-Philippe Daubresse à M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche (enseignement, élèves, bacheliers entrant en classe préparatoire ou en section BTS, statut d'étudiant, conditions d'attribution).

N° 10908 de M. Charles Ceccaldi-Raynaud à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales (communes, finances, impôts locaux, DGF, dotation de solidarité urbaine, bilan et perspectives).

N° 10971 de M. Henry Jean-Baptiste à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer (fonctionnaires et agents publics, congés bonifiés, conditions d'attribution, fonctionnaires originaires de Mayotte).

N° 10985 de M. Gérard Jeffray à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville (handicapés, établissements, capacités d'accueil, enfants autistes, Seine-et-Marne).

N° 11103 de M. Yves Bonnet à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme (aéroports, aéroport de Cherbourg-Maupertuis, fonctionnement, effectifs de personnel, contrôleurs aériens, conséquences).

N° 11185 de M. Paul Quilès à M. le Premier ministre (secteur public, politique et réglementation, équilibre financier, services publics, maintien, La Poste, Banque de France).

N° 11267 de M. Jean-Louis Borloo à M. le ministre du budget (impôts locaux, taxe professionnelle, réforme, perspectives).

N° 11316 de M. Pierre Quillet à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche (agriculture, jachères, déclaration, contrôle, simplification).

N° 11328 de M. Germain Gengenwin à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (entreprises, charges sociales, montant, perspectives).

N° 11586 de M. Michel Meylan à M. le ministre du budget (TVA, déductions, centres techniques industriels).

N° 11599 de M. Jean-Pierre Defontaine à M. le ministre des affaires étrangères (langue française, défense et usage, ONU).

N° 11607 de M. Gilbert Biessy à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville (centres de conseils et de soins, CHRS, financement).

N° 11627 de M. Henri de Gastines à M. le ministre de l'économie (moyens de paiement, cartes bancaires, utilisation, prélèvement des banques, taux, détaillants en carburants).

N° 11641 de M. Didier Mathus à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (entreprises, création, aides, conditions d'attribution, chômeurs).

N° 11651 de M. Jean Glavany à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur (métaux, aluminium, emploi et activité, Péchiney, Lanmezean, Auzat).

N° 11653 de M. Augustin Bontepaux à M. le ministre du budget (communes, FCTVA, réglementation, hébergements touristiques).

N° 11697 de M. Joseph Klifa à M. le ministre du budget (TVA, taux, verres de lunettes).

N° 11887 de M. Louis Le Pensec à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (emploi, contrats emploi solidarité, prolongation).

N° 11956 de M. Jean-Pierre Balligand à M. le ministre du budget (hôtellerie et restauration, emploi et activité, zones rurales).

N° 11986 de M. Jacques Brunhes à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme (emploi, chômage, frais de recherche d'emploi, transports).

*Ces réponses seront publiées au Journal officiel  
Questions écrites du 23 mai 1994*

#### TRANSMISSION DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

Par lettre du 5 mai 1994, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, la proposition d'acte communautaire suivante :

Proposition de décision du Conseil concernant la conclusion des résultats des négociations commerciales multilatérales du cycle d'Uruguay (1986-1994) - COM (94) 143 FINAL - (E249).

Par lettre du 18 mai 1994, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, les propositions d'actes communautaires suivantes :

Proposition de règlement du Conseil concernant la codification de la législation communautaire existante sur la définition de l'ECU après l'entrée en vigueur du Traité sur l'Union européenne - COM (94) 140 FINAL - (E247).

Proposition de directive du Conseil modifiant la directive 85/33/CEE concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement - COM (94) 575 FINAL - (E248).

#### NOTIFICATION DE L'ADOPTION DÉFINITIVE D'UNE PROPOSITION D'ACTE COMMUNAUTAIRE

Il résulte d'une lettre de M. le Premier ministre, en date du 18 mai 1994, qu'a été adoptée définitivement par les instances communautaires le 6 mai 1994, la proposition d'acte communautaire suivante :

« Communication de la Commission au Conseil. Demande d'avis conforme pour l'octroi d'un prêt global n° 646 au titre des dispositions de l'article 56, 2 a) du Traité CECA - Kredietbank S.A. » (E167).

ABONNEMENTS				
EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codee	Titres	Francs	Francs	
<b>DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b> 03 . Compte rendu ..... 1 an      118      914 33 Questions ..... 1 an      115      596 83 Table compte rendu .....      58      96 93 Table questions .....      55      104				
<b>DEBATS DU SENAT :</b> 05 Compte rendu ..... 1 an      106      576 35 Questions ..... 1 an      105      377 85 Table compte rendu .....      56      90 95 Table questions .....      35      58				
<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b> 67 Série ordinaire ..... 1 an      718      1 721 27 Série budgétaire ..... 1 an      217      338				
<b>DOCUMENTS DU SENAT :</b> 09 Un an .....      717      1 682				
Les <b>DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.				
Les <b>DEBATS du SENAT</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres.				
Les <b>DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.				
Les <b>DOCUMENTS DU SENAT</b> comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.				
<b>DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION</b> 26, rue Desaix, 75127 PARIS CEDEX 15 Téléphone : STANDARD : (1) 40-58-76-00 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS				
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement à la commande facilite son exécution Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : 3,60 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)